UCLouvain

LOUVAIN
School of Management

Louvain School of Management

Le Togo face aux enjeux de l'économie circulaire en Afrique : bilan des politiques et pratiques mises en place

Auteure : LIODO MISSIGBA Nancy M. A.
Promoteur : Emmanuel Mossay
Année académique 2024-2025
Travail de fin d'études (TFE) en vue d'obtenir le titre de
Master en sciences de gestion (60 crédits)
Horaire décalé

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail de fin d'études.

Tout d'abord, je remercie mon promoteur, Emmanuel Mossay, pour son accompagnement, ses conseils éclairés et sa bienveillance tout au long de ce projet.

Je souhaite également remercier toutes ces personnes qui ont accepté de me consacrer de leur temps pour les entretiens réalisés dans le cadre de ce TFE. Leur témoignage, leur expertise et leur sincérité ont apporté une richesse à mon travail. Merci à chacune d'elles pour leur disponibilité et leur contribution précieuse.

J'adresse un merci particulier à mon conjoint, Boris, pour son soutien constant, ses encouragements, et surtout pour sa capacité à challenger mes idées avec bienveillance. Il a su me pousser à aller plus loin, à prendre du recul et à me dépasser dans ce travail comme dans bien d'autres aspects. Ton soutien a été une force précieuse.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leur amour, leur confiance et leur appui indéfectible.

À toutes et à tous, merci infiniment.

Table des matières

INTRODUCTION 1

1. L' économie circulaire en Afrique 2

1.1 Pratiques traditionnelles et perspectives actuelles 2

1.2 Enjeux et défis liés à l'économie circulaire en Afrique 4

1.3 Stratégies et cadres mis en place 8

2. Valorisation de l'économie circulaire au Togo 13

2.1 Situation politique et socio-économique du Togo 13

2.1.1 Situation politique 13

2.1.2 Situation économique 14

2.1.3 Situation sociale 15

2.2 Situation de l'économie circulaire au Togo 15

2.2.1 Le Togo vis-à-vis des ODD 15

2.2.2 Politique environnementale 16

2.2.3 Partenariats et collaborations internationales 18

2.2.4 La gestion des déchets au Togo 21

2.3 Comparaison des pratiques circulaires : Togo vs autres pays africains 26

3. Approches pratiques de l'économie circulaire : regards d'acteurs 27

3.1 Entretien avec Justin BEKOUNIM, fondateur de VEGA Recycling (Togo) 28

3.2 Entretien avec Brigitte ACAKPO-ADDRA, directrice de WEP Togo 30

3.3 Entretien avec Charles Eyonomue, Chef de projet à Wecyclers (Nigéria) 32

3.4 Entretien avec Piotr Barczak, Program Manager à ACEN Foundation (Belgique) 33

4. Analyses globales, perspectives et recommandations 35

CONCLUSION 39

BIBLIOGRAPHIE 41

ANNEXES 54

ANNEXE 1: Economie linéaire vs Economie circulaire 55

ANNEXE 2: Echelle de Lansik 56

ANNEXE 3 : Pratiques traditionnelles africaines circulaires 57

ANNEXE 4 : Tableau comparatif de l'implémentation de l'économie circulaire entre le Togo, le Rwanda, le Ghana et l'Afrique du Sud 58

ANNEXE 5 : Guide d'entretiens 65

Liste des tableaux et figures

FIGURES

FIGURE 1: Un entrepôt de nourriture composé d'herbe séchée dans un village de la tribu zoulou..3

FIGURE 2: Les décharges en Afrique incluses dans les 50 plus grandes décharges du monde…..7

FIGURE 3 : Politiques liées à l'économie circulaire dans les pays africains……10

TABLEAUX

TABLEAU 1: Accords régionaux africains……..…9

TABLEAU 2: Le Togo dans les accords liés à l'économie circulaire et la gestion des déchets….. 20

TABLEAU 3 : Lois et politiques du Togo sur l'économie circulaire et la gestion des déchets ……..25

INTRODUCTION

Au cours des 50 dernières années, l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières par l'homme a continuellement augmenté et cela engendre des impacts considérables pour l'environnement, la santé des écosystèmes mais aussi le bien-être humain. Face à ces enjeux, l'économie circulaire (EC) se présente comme une approche prometteuse.

Selon le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), l' « vise à réduire autant que possible les déchets et à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles, grâce à une conception plus intelligente des produits, à leur plus longue utilisation, à leur recyclage et à d'autres mesures, ainsi qu'à régénérer la nature » (PNUD, 2023). L'Agence française de la transition écologique (ADEME) la désigne comme un « ensemble de pratiques dont la finalité est de préserver les ressources naturelles comme l'eau, l'air, le sol et les matières premières » (ADEME, s. d.). Le concept d'EC a commencé à prendre forme dans les années 1970. Il est introduit en 1996 par Kenneth Boulding (1966, pp. 7-8) dans son essai intitulé "The Economics of the Coming Spaceship Earth" où il définit deux types d'économies : l' « *économie cowboy* » dite linéaire et l'économie « spaceman » dite circulaire (Boulding, 1966). Depuis, l' économie circulaire s'est développée en s'appuyant sur des principes issus de plusieurs domaines tels que l'écologie industriel, le recyclage ou encore l'optimisation des systèmes de production.

Contrairement au modèle économique linéaire (extraire ⇨ fabriquer ⇨ distribuer ⇨ consommer ⇨ jeter), l' économie circulaire propose une approche cyclique qui permet de limiter le gaspillage et d'optimiser l'utilisation des ressources (voir Annexe 1). Dans cette perspective, l'échelle de Lansink, introduite en 1979 par le parlementaire néerlandais Ad Lansink, propose un cadre hiérarchique reconnu pour orienter les modes de gestion des déchets selon un ordre de priorité (voir Annexe 2). Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter la production de déchets, elle recommande, par ordre de préférence, leur réutilisation, leur recyclage, la valorisation énergétique, et, en dernier recours, leur mise en décharge. Si ce référentiel est largement intégré et mobilisé dans les politiques européennes de gestion des déchets, il demeure peu présent dans le discours africain sur l'économie circulaire, comme constaté à travers la recherche documentaire et durant les entretiens menés auprès d'acteurs.

Bien que la terminologie de l'économie circulaire soit relativement récente, des pratiques circulaires sont utilisées depuis des siècles dans les pays africains. La permaculture, la rotation des

cultures, les cultures mixtes et la jachère agricole (en ce qui concerne les systèmes agricoles) ou encore le leadership participatif et le partage communautaire (pour parler de gouvernance) sont des exemples de pratiques circulaires traditionnellement utilisées. Cependant, les périodes d'esclavage et de colonisation suivi par le fort engouement pour la modernité et la croissance économique ont conduit de nombreux pays africains à délaisser plusieurs de ces pratiques traditionnelles (Eyong, 2007).

Dans le contexte africain, le caractère régénérateur de l'économie circulaire et son impact à l'échelle locale occupent une place centrale. L'ACEN (Africa Circular Economy Network) définit l'EC comme : « *un modèle alternatif qui permettra aux villes africaines de poursuivre leur programme de développement le long d'une trajectoire qui garantit que la croissance économique est découplée de l'utilisation de matériaux finis, permettant la croissance verte et l'industrialisation en fermant la boucle des ressources et en développant des systèmes régénératifs et circulaires* » (GRID-Arendal, 2021). D'après la Banque africaine de développement, l'économie circulaire pourrait être appliquée comme stratégie d'industrialisation. Elle aurait ainsi le potentiel de dissocier l'exploitation des ressources du développement économique, contribuant ainsi à relever des défis majeurs en Afrique tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la pénurie d'eau et la gestion des ressources naturelles (BAD, s. d.-b). Dans ce contexte, il est essentiel de se demander: quelles pratiques d'économie circulaire sont actuellement utilisées en Afrique pour faire face à ces défis ?

Ce travail de fin d'étude focalisera plus particulièrement sur le Togo qui connait une croissance économique notable depuis ces dernières années (croissance moyenne de 6,1 % entre 2021 et 2023 d'après la banque mondiale) et dont les perspectives économiques sont favorables ; ce qui contribue à augmenter l'activité du pays par des investisseurs étrangers (Banque Mondiale, 2024d). La démarche d'étude sera structurée en plusieurs étapes: la première étape sera de cerner les enjeux et les pratiques traditionnelles de l'EC sur le continent africain; la deuxième sera d'analyser les initiatives circulaires mises en place au Togo et leurs impacts; enfin, des entretiens avec des acteurs locaux et internationaux, ainsi qu'une comparaison avec d'autres pays africains, seront effectués et analysés afin de dégager des pistes de réflexion concrètes.

1. L' économie circulaire en Afrique

1.1 Pratiques traditionnelles et perspectives actuelles

Loin d'être une idée récente, l'économie circulaire fait partie intégrante des systèmes économiques et sociaux traditionnels en Afrique. Depuis des siècles, les populations ont adopté des pratiques durables « *qui recyclent et régénèrent, nourrissant un héritage d'harmonie avec le monde naturel* ». Par exemple, les Zoulous utilisaient des réserves de nourriture construites avec des herbes séchées (voir Figure 1), et les huttes traditionnelles au Botswana sont construites en roseaux (ACEA, s. d.-a). Comme le souligne le rapport « Life Before Plastics » publié en 2024 par la Alliance mondiale pour les alternatives aux incinérateurs (GAIA), les sociétés africaines ont longtemps adopté des modes de vie sobres, fondés sur la réutilisation et l'optimisation des ressources.



Figure 1 : Un entrepôt de nourriture composé d'herbe séchée dans un village de la tribu zoulou, Image prise de l'infographique « L'économie circulaire de l'Afrique : les canevas des possibles » (ACEA, s. d., p4)

Avant l'arrivée du plastique dans les années 1950, les **objets du quotidien étaient fabriqués à partir de matériaux naturels** comme le bois, les feuilles, l'argile, les tissus ou le bronze. Ces **produits, biodégradables et réutilisables**, s'intégraient harmonieusement aux écosystèmes locaux. (voir Annexe 3). Les systèmes de réutilisation et de recyclage constituent une autre dimension essentielle des pratiques traditionnelles africaines. La **récupération et la réparation d'objets** font partie intégrante de la culture de nombreux pays, où les artisans et les marchés locaux jouent un rôle clé dans l'économie locale. Contrairement aux supermarchés, qui sont encore récents en Afrique, « *les courses sont généralement faites quotidiennement pour les fruits, les légumes et le poisson à cause d'un pouvoir d'achat bas, des dépenses quotidiennes et un manque d'infrastructure de stockage* » (Mae Ferriol & Hernandez, 2024, p. 49). « *Les gens en Afrique ont aussi l'habitude d'acheter de petites quantités de nourriture au magasins locaux qui achètent en vrac et revendent en petites portions*» (Mae Ferriol & Hernandez, 2024, p. 50). Les bouteilles en plastique et en verre sont réutilisées pour stocker et vendre de l'huile de palme, du vin de palme, du kérosène ou des cacahuètes. Dans les ménages, divers récipients sont recyclés pour conserver des aliments, des cosmétiques ou d'autres produits avant d'être jetés. Certains conteneurs en plastique sont même détournés pour être utilisés comme réservations de parking ou pots de fleurs.

Sur un autre aspect, plusieurs communautés autochtones en Afrique pratiquent des modes de vie

durables basés sur des **savoirs traditionnels**. L'**agriculture durable**, basée sur des techniques ancestrales de régénération des sols et de conservation des écosystèmes, est également un élément clé de l'économie circulaire en Afrique. La permaculture, la rotation des cultures et l'agroforesterie sont des pratiques largement répandues qui permettent de préserver la fertilité des terres tout en limitant l'usage des intrants chimiques (Mulunga, 2024). Dans leur étude sur les savoirs traditionnels au Ghana, Anokye et Asaah montrent que certaines pratiques agricoles ancestrales, comme la rotation des terres ou l'agriculture itinérante, permettent aux sols de se régénérer naturellement et aident à préserver l'eau. Ces méthodes réduisent aussi l'érosion et limitent l'usage de produits chimiques, ce qui contribue à une gestion des déchets plus propre. Du côté des communautés côtières, on retrouve aussi des **règles culturelles autour de la pêche** – comme des jours de repos obligatoires – qui aident à préserver les stocks de poissons et à maintenir l'équilibre des écosystèmes aquatiques (Anokye & Mohammed, 2024). Les pratiques autochtones de gestion des déchets ont longtemps joué un rôle clé dans la prévention, la **réduction et la réutilisation des déchets** au sein des communautés, assurant ainsi un assainissement efficace et une meilleure santé environnementale. Avant l'introduction des approches coloniales et des sciences dominantes, ces méthodes étaient essentielles pour maintenir l'équilibre écologique (Madonsela et al., 2024). Ces pratiques, qui ont permis d'assurer la résilience des communautés face aux défis environnementaux et économiques, constituent aujourd'hui un socle fondamental pour une transition vers une économie circulaire formalisée et adaptée aux enjeux contemporains. Aujourd'hui, elles offrent une base solide pour construire une économie circulaire plus structurée, en phase avec les enjeux actuels. « *Par conséquent, il est important de reconnaître les structures et les pratiques existantes sur lesquelles une transition vers l'EC pourrait être construite. Il s'agit, par exemple, des politiques de gestion des déchets et des stratégies de lutte contre le changement climatique. Cependant, ces dernières années, l'élaboration des politiques africaines a accordé une attention croissante à l'EC par le biais de stratégies nationales et de déclarations continentales*» (European Commission. Directorate General for Environment. et al., 2021).

1.2 Enjeux et défis liés à l'économie circulaire en Afrique

D'après une étude de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (2024), les stratégies d'économie circulaire soutiennent plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD). Elles favorisent une gestion responsable des ressources naturelles (ODD 12), réduisent les

émissions industrielles en promouvant le recyclage (ODD 13), et contribuent à la santé humaine et à la préservation des écosystèmes (ODD 3, 14 et 15). En stimulant l'économie verte et en créant des emplois locaux dans des secteurs comme l'agriculture, le recyclage ou la construction durable, elles soutiennent également le développement économique (ODD 8). Enfin, en intégrant les populations vulnérables, ces approches participent à la réduction de la pauvreté et des inégalités (ODD 1) (IFDD, 2024).

Les dynamiques socio-économiques actuelles en Afrique offrent une vraie opportunité pour développer l'économie circulaire. Face à une forte dépendance aux ressources naturelles et aux impacts du changement climatique, ce modèle permettrait de créer des emplois verts, de diversifier l'économie et de renforcer la résilience des communautés. Aujourd'hui, ces pratiques se concentrent surtout dans la gestion des déchets, alors qu'elles pourraient s'étendre à bien d'autres secteurs. (BAD, s. d.-a). Actuellement, le **taux de circularité mondial est de 8,6 %**, ce qui signifie que 91 % des matériaux utilisés sont gaspillés. La réduction de cet écart pourrait non seulement atténuer les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi créer des opportunités économiques significatives pour l'Afrique. Une transition vers l'EC permettrait de générer de la valeur à travers tous les secteurs économiques, en appliquant des stratégies de réduction, réutilisation, recyclage et régénération (IFDD, 2024).

Gestion des déchets, changement climatique et consommation responsable

La production des déchets solides en Afrique est influencée par plusieurs facteurs : urbanisation, développement économique, niveau de vie, culture, climat et type d'énergie utilisée. Avant les indépendances, la faible densité urbaine permettait une absorption naturelle des déchets. Depuis les années 1960, la croissance démographique et les transformations socio-économiques ont entraîné une hausse significative des volumes de déchets (Sotamenou, 2022).

Selon le rapport de l'UNEP (United Nations Environment Programme) publiée en 2018, la production de déchets solides municipaux en Afrique était estimée à 125 millions de tonnes en 2012 avec une production par habitant de 0,78 kg/jour en 2012, dont 65 % provenaient d'Afrique subsaharienne. Cette production devait atteindre 244 millions de tonnes par an d'ici 2025 avec une augmentation de la production par habitant à 99 kg/jour en 2025 (UNEP, 2018). Depuis la mondialisation, les types de déchets ont évolué, mais les systèmes de gestion importés ne sont pas toujours adaptés aux réalités locales (géographie, économie, technologie). Dans la majorité des villes africaines, le taux de production de déchets dépasse largement celui de la collecte, ce qui

accentue la pollution et les risques sanitaires (Sotamenou, 2022). Les déchets solides municipaux en Afrique représentent une valeur estimée à 8 milliards de dollars par an, dont 96 % des ressources précieuses sont perdues en raison d'une élimination inefficace, principalement dans des décharges à ciel ouvert avec brûlage (UNEP, 2018).

Dans un rapport plus récent de l'UNEP, la composition moyenne des DSM en Afrique (Afrique subsaharienne) se composait d'environ 67 % d'organiques, 7 % de papier/carton, 6 % de plastique, 3 % de verre, 4 % de métal et 13 % d'autres matériaux (UNEP, 2024). Cette composition est typique des pays en développement, où les emballages et les produits transformés sont moins répandus que dans les pays industrialisés. En Afrique, le tri des déchets à la source en est encore à ses débuts et se limite principalement aux grandes villes et capitales, souvent sous l'impulsion d'ONG et du secteur privé (Elsaid & Tsonang, 2022). En 2012, seulement 55 % des déchets générés étaient collectés en Afrique, un chiffre encore plus bas en Afrique subsaharienne (44 %). Selon les estimations le taux moyen de collecte devait atteindre 69 % en 2025. L'élimination des déchets repose encore principalement sur des décharges incontrôlées et contrôlées, où les déchets sont laissés sans traitement ni séparation, entraînant une contamination des sols et des eaux souterraines. Cependant, certaines villes commencent à adopter des sites d'enfouissement mieux contrôlés (UNEP, 2018). Les décharges à ciel ouvert et le brûlage des déchets sont les principales méthodes d'élimination utilisées, générant des émissions de méthane et de carbone noir, qui contribuent aux changements climatiques à l'échelle régionale et mondiale (Mae Ferriol & Hernandez, 2024). La figure 2 illustre les décharges situées en Afrique qui figurent parmi les 50 plus grandes au monde.

La mauvaise gestion des déchets en Afrique est amplifiée par le manque d'organisation, de financement, de compétences, ainsi que par des lois peu appliquées et une sensibilisation limitée. Elle entre aussi en concurrence avec d'autres priorités comme l'eau, la santé ou l'éducation. Sur le plan social, le changement des comportements des consommateurs, la participation du public et l'acceptation restent encore lents à se mettre en place. (Elsaid & Tsonang, 2022).

Par ailleurs, l'Afrique est devenue une destination privilégiée pour les importations illégales de déchets plastiques, électroniques et textiles, conséquence des restrictions environnementales accrues dans les pays développés. Les déchets électroniques, notamment au Ghana et au Nigéria, arrivent souvent sous couvert de biens d'occasion, tandis que les déchets textiles, sont en grande partie non recyclés et finissent en décharge. Le manque de capacités pour gérer ces déchets aggrave la pollution et les risques sanitaires (Elsaid & Tsonang, 2022).

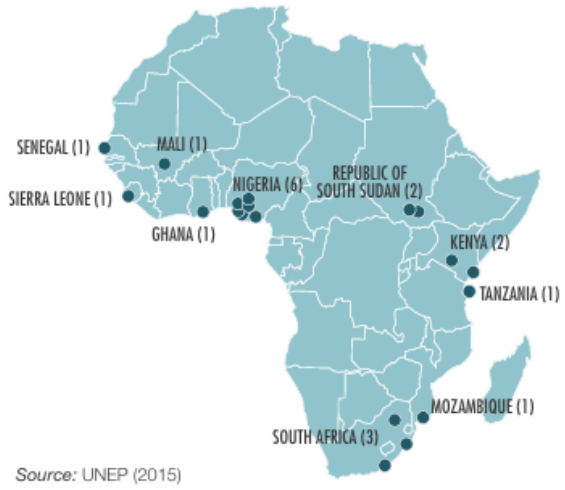


Figure 2 : Les décharges en Afrique incluses dans les 50 plus grandes décharges du monde, Image tire du rapport « Africa waste management outlook » (UNEP, 2018, p74)

Face à la croissance rapide des villes en Afrique, l'économie circulaire offre des solutions concrètes. En adaptant l'agriculture au climat, elle peut renforcer la sécurité alimentaire, et des infrastructures durables peuvent combler le manque de logements (BAD, s. d.-a). Appliquée à des secteurs comme le ciment, l'acier ou le plastique, elle pourrait réduire jusqu'à 40 % des émissions d'ici 2050. Dans le secteur alimentaire, près de la moitié des émissions mondiales (environ 9,3 milliards de tonnes de CO_2) pourraient être évitées (GRID-Arendal, 2021).

Les déchets plastiques augmentent en Afrique, et leur mauvaise gestion entraîne une pollution accrue des écosystèmes et des pertes économiques importantes. L'absence de systèmes de collecte et de recyclage efficaces aggrave cette crise environnementale (UNEP, 2018). Par exemple, en Afrique de l'Ouest, une énorme partie des déchets plastiques (environ 80 %) finit mal gérée, avec des conséquences directes sur l'environnement, la santé et l'économie. Pourtant, si les 17 pays côtiers adoptaient des réflexes simples comme éviter, réutiliser ou recycler le plastique, on pourrait réduire la pollution plastique de presque moitié d'ici 2026. Ce serait l'équivalent de plusieurs millions de tonnes de déchets en moins. En bonus, cela permettrait aussi de couper jusqu'à 60 % des émissions de CO_2 liées à ces déchets. Rien que le secteur de l'emballage, qui est de loin le plus gros utilisateur de plastique, a le potentiel de changer la donne à lui tout seul (World Bank, 2023).

L'économie circulaire en Afrique est également influencée par les chaînes de valeur mondiales (GVCs). Les pays africains fournissent des matières premières bon marché aux industries des pays développés, qui en tirent la majeure partie des bénéfices (GRID-Arendal, 2021), tandis que les pays africains subissent la pollution et la mauvaise gestion des déchets (ex. déversement des déchets électroniques en Afrique). L'importation massive de véhicules usagés illustre ce déséquilibre, transformant certaines régions en dépotoirs. Par ailleurs, les filières agricoles exportatrices (cacao, café, igname) restent peu circulaires, en raison de faibles rendements, de pertes post-récolte et d'un manque d'infrastructures, limitant leur valorisation locale et contribuant à l'insécurité alimentaire.

(IFDD, 2024).

L'Afrique doit affirmer sa place sur la scène internationale en développant des stratégies circulaires qui tiennent compte à la fois des matières premières importées et des déchets transférés vers les pays en développement. (GRID-Arendal, 2021).

1.3 Stratégies et cadres mis en place

Selon le rapport de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), e développement de l'économie circulaire en Afrique subsaharienne dépend d'un cadre politique cohérent et de l'implication de tous les acteurs : gouvernements, entreprises, ONG et société civile. Le rapport identifie trois leviers essentiels pour accélérer ce changement. D'abord, l'élaboration de politiques publiques inclusives intégrant les principes de durabilité ; ensuite, la nécessité de développer des systèmes plus décentralisés, car la centralisation des infrastructures freine l'efficacité des actions ; enfin, la mise en place d'un environnement économique favorable, notamment à travers des incitations fiscales pour encourager les entreprises (notamment les PME et les startups) à adopter des modèles circulaires. (IFDD, 2024).

Depuis plusieurs années, de nombreux pays africains intègrent l'économie circulaire dans leurs politiques pour faire face aux enjeux environnementaux, climatiques et économiques. L'Afrique du Sud a adopté en 1998 la loi NEMA, fondée sur les principes des 3R : Réduction, Réutilisation, Recyclage (National Environmental Management Act, 1998). En 2008, le Rwanda a interdit les sacs plastiques en 2008, renforçant cette mesure par une loi plus stricte en 2019 (Law No. 17/2019 relating to the Prohibition of manufacturing, importation, use and sale of Plastic Carry Bags and Single-use Plastic Items., 2019). Cette même année, l'île Maurice a lancé l'initiative « Maurice Île Durable (MID) » pour optimiser la gestion des ressources naturelles et le développement des technologies vertes (Mahomed, 2013). En 2011, l'Éthiopie a introduit la Stratégie d'Économie Verte Résiliente au Climat (CRGE), visant à bâtir une économie résiliente et à faible émission de carbone d'ici 2025 (Federal Democratic Republic Of Ethiopia, 2011). Le Nigéria, le Kenya, le Rwanda et l'Afrique du Sud sont membres de l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources (GACERE) (UNEP, s. d.).

L'Union africaine a lancé le **Plan d'Action pour la Relance Verte (2021–2027)** en réponse aux impacts du COVID-19 afin d'encourager une reprise durable et équitable à l'échelle du continent. Ce plan s'appuie sur cinq priorités : renforcer le financement climatique, soutenir les énergies

renouvelables, promouvoir des solutions fondées sur la nature, développer une agriculture résiliente génératrice d'emplois verts, et encourager des villes durables grâce à une meilleure gestion de l'eau et aux technologies (Union Africaine, 2021). En 2022, l'Union Africaine établit également une **Stratégie et un plan d'Action (2022–2032) sur le changement climatique et le développement résilient** visant à engager l'Afrique dans une croissance à faibles émissions, résilientes au climat et économes en ressources ; ce qui fait écho aux principes de l'économie circulaire (Union Africaine, 2022). Le tableau 1 présente les principaux accords politiques adoptés en Afrique en lien avec la lutte contre la pollution plastique et la promotion de l'économie circulaire depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui.

DATE	ACCORD	DESCRIPTION
1976	Programmes pour les mers régionales le long des côtes africaines	Vise à lutter contre la pollution plastique par le biais de conventions et de protocoles contraignants
1991	Convention de Bamako	Interdit les importations de déchets dangereux en Afrique, inclut désormais les plastiques
2015	Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons	Promouvoir le développement durable, en recyclant 50 % des déchets urbains et en privilégiant les pratiques durables pour l'économie bleue.
2018	Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	Promouvoir le commerce, la croissance économique et la protection de l'environnement
2019	Stratégie pour l'économie bleue en Afrique	Définit la pollution comme une menace majeure, exhortant au respect des normes, mais manque de mesures spécifiques.
2019	Initiative de l'Union africaine contre la pollution plastique	L'initiative de l'Union africaine contre la pollution plastique visant à une Afrique sans pollution
2019 - 2021	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (17ème et 18ème sessions)	Les décisions de la CMAE soutiennent un nouvel instrument mondial juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique (le Traité mondial sur les plastiques), mais les gouvernements africains sont confrontés à des défis capacitaires et financiers.

Tableau 1: Accords régionaux africains, tableau retranscrit en français de la Fiche d'information sur la politique plastique en Afrique (Naidoo & Dixon, 2024)

Toutes ces initiatives visent à transformer les modèles économiques linéaires en systèmes circulaires, favorisant ainsi la gestion durable des ressources, la réduction des déchets et la transition vers une économie verte. Actuellement, **233 politiques liées à l'économie circulaire sont recensées à travers 52 pays africains** (voir Figure 3), selon la plateforme CircularEconomy.earth (Chatham House, s. d.). Ces politiques se répartissent en trois grands types.

Certaines portent sur les produits, en encadrant leur conception, leur fabrication ou leur importation, avec des mesures spécifiques comme les restrictions sur les plastiques. D'autres portent sur la gestion et le recyclage des déchets, en fixant des règles pour le tri, le traitement et la valorisation. Enfin, le troisième type porte sur des politiques fiscales mises en place, prévoyant des taxes et des incitations financières pour encourager l'adoption de pratiques circulaires (GRID-Arendal, 2021).

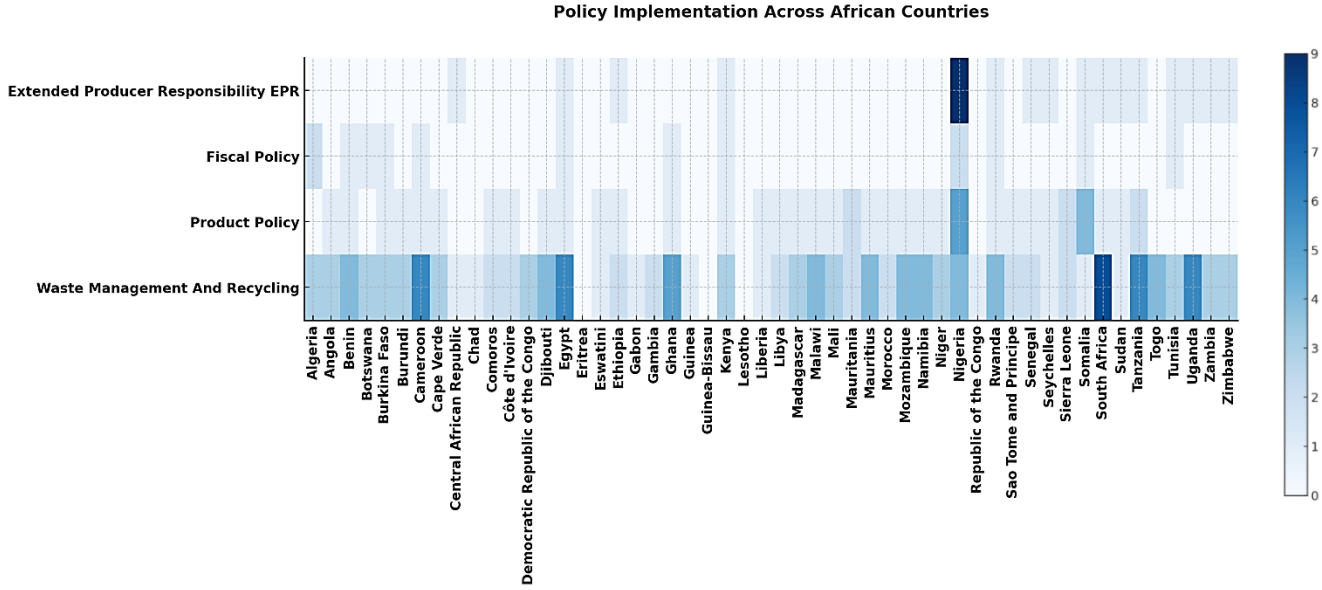


Figure 3: Politiques liées à l'économie circulaire dans les pays africains (données compilées à partir du site CircularEconomy.earth)

L'économie circulaire en Afrique, longtemps portée par des acteurs privés, bénéficie aujourd'hui d'une implication croissante des gouvernements. Plusieurs initiatives internationales soutiennent cette dynamique, désormais intégrée aux stratégies nationales et continentales. Initialement évoquée dans **"Agenda 2063" (cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable)**, elle est devenue une priorité avec la création de l'ACEA (Alliance africaine pour l'économie circulaire) en 2017 (European Commission. Directorate General for Environment. et al., 2021).

L'**Alliance africaine pour l'économie circulaire (ACEA)** a été lancé par le Rwanda, l'Afrique du Sud et le Nigeria pour faciliter la transition des pays africains vers une économie circulaire tout en favorisant l'échange de bonnes pratiques, la collaboration avec l'UE et la création de partenariats. En 2019, la Déclaration de Durban, adoptée lors de la Conférence ministérielle

africaine sur l'environnement (CMAE), a renforcé l'engagement des pays africains en faveur de l'économie circulaire. L'ACEA bénéficie aujourd'hui du soutien de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement (GRID-Arendal, 2021). L'**Africa Circular Economy Facility (ACEF)** est un fonds fiduciaire multi-donateurs, initié par la Banque africaine de développement, avec le soutien du gouvernement finlandais et du Fonds nordique de développement. Il a pour objectif d'accélérer l'adoption de l'économie circulaire en Afrique en tant que modèle de croissance durable et inclusive (ACEA, s. d.-b). Le programme **AfriCircular Innovators**, financé par l'ACEF et en collaboration avec l'Alliance africaine pour l'économie circulaire (ACEA), encourage les initiatives circulaires à travers l'Afrique (ACEF, 2025a). Via ce programme, l'ACEF accompagne des startups qui bénéficient de financements et d'une assistance technique pour innover dans cinq secteurs clés : emballage, systèmes alimentaires, environnement bâti, électronique, mode et textile. (BAD, 2024a).

Le **projet de Feuille de Route nationale pour l'Économie Circulaire (NCER)** est une initiative financée par l'ACEF en partenariat avec l'ACEA. Son objectif est de favoriser la transition de l'Afrique vers une économie circulaire et d'exploiter pleinement son potentiel (ACEF, 2025b). Les Feuilles de route nationales et régionales aident à passer du modèle linéaire "prendre-fabriquer-jeter" à un modèle économique durable qui préserve les ressources et réduit les déchets. La Finlande a été pionnière en créant une feuille de route nationale pour l'économie circulaire en 2016, et plusieurs pays africains suivent cet exemple. Cependant, ces stratégies doivent être adaptées aux réalités locales plutôt que simplement copiées d'autres modèles (Fwangkwal et al., 2025). Le Bénin, le Cameroun, le Tchad, l'Éthiopie et l'Ouganda sont les cinq premiers pays à bénéficier de ce projet. Les États reçoivent ainsi un appui technique d'un cabinet d'experts, et la Feuille de Route pour l'économie circulaire est élaborée de façon collaborative, en associant l'ensemble des parties prenantes (ACEF, 2025b). En janvier 2025, la Finlande a réaffirmé son soutien à l'Afrique lors d'une visite à la Banque africaine de développement à Abidjan. Les échanges ont porté sur l'économie circulaire, la coopération régionale via la ZLECAf, et le réapprovisionnement du **Fonds africain de développement (FAD-17)**, qui soutient 37 pays africains. La Finlande a également rappelé son engagement en faveur du développement durable, notamment à travers l'ACEF, et un fonds de 4 millions d'euros lancé en 2022 en collaboration avec la BAD pour appuyer l'économie circulaire et les objectifs climatiques (BAD, 2025b).

D'autre part, le **Réseau africain d'économie circulaire (ACEN)**, fondé en 2016 par le Rwanda,

le Nigéria et l'Afrique du Sud, forme aujourd'hui un réseau de 500+ experts dans 42 pays africains et pourrait jouer un rôle clé dans le partage des bonnes pratiques (ACEN, s. d.).

D'autres initiatives, comme **SWITCH Africa Green**, financé par l'UE et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, accompagnent plusieurs pays africains (Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maurice, Afrique du Sud et Ouganda) à travers des formations, l'élaboration de normes et le renforcement des politiques régionales (European Union, s. d.). Ce programme soutient également des secteurs clés tels que la gestion des déchets électroniques, l'agriculture biologique et les parcs éco-industriels (GRID-Arendal, 2021).

Gestion des déchets et recyclage

Le premier défi de l'économie circulaire en Afrique reste la gestion des déchets, qui doit évoluer d'un modèle informel vers de véritables filières économiques (Jan & Bébada, 2022). Adoptée en 1998, la **Convention de Bamako** interdit l'importation de déchets dangereux en Afrique, en réponse aux limites de la Convention de Bâle. Étendue en 2020 aux déchets plastiques et aux plastiques à usage unique, elle n'a été ratifiée que par 35 pays, laissant des ports ouverts au commerce de déchets dangereux, avec des conséquences environnementales et sanitaires (Mae Ferriol & Hernandez, 2024).

Selon un article de l'African Circular Business Alliance (ACBA) publié en 2024, certains gouvernements africains jouent un rôle central dans la transition vers l'économie circulaire, notamment à travers des cadres réglementaires et des incitations financières. Des mesures comme la responsabilité élargie des producteurs (REP) ou l'interdiction des sacs plastiques au Kenya favorisent la recyclabilité. Le Ghana propose des exonérations fiscales pour le recyclage et encadre les déchets électroniques, tout comme le Nigeria avec l'EPRON (E-waste Producer Responsibility Organisation Nigeria). Des partenariats public-privé, comme les parcs éco-industriels ou la coentreprise Ujams en Namibie, appuient cette dynamique. L'engagement du secteur privé est aussi visible à travers la création, en 2019, de l'**Alliance africaine pour le recyclage des plastiques** par des géants comme Coca-Cola, Nestlé, Diageo et Unilever, afin de stimuler l'innovation et renforcer le recyclage sur le continent (Pokoo & Peters, 2024). Dans plusieurs villes africaines, on note des avancées notables en matière de gestion des déchets émergent, portées par des Partenariats Public-Privé (PPP) et des initiatives communautaires. Ces modèles permettent d'améliorer la collecte et la valorisation des déchets, bien que leur efficacité varie selon les contextes. Certaines villes comme Accra et Kigali se distinguent par des systèmes bien organisés. À Accra, un partenariat

public-privé structuré a permis d'atteindre un taux de collecte de 90 %, avec une gestion optimisée des déchets organiques et recyclables. De son côté, Kigali a misé sur l'implication des citoyens et des coopératives de nettoyage, garantissant ainsi un cadre urbain plus propre et mieux géré. Rabat, quant à elle, développe progressivement la valorisation des déchets organiques en biogaz, dans l'objectif d'augmenter son taux de recyclage (Sotamenou, 2022).

En ce qui concerne la gestion des déchets illégalement importés, **l'Initiative des Douanes Vertes** a été lancée en 2004. Elle vise à lutter contre le commerce illégal de produits écologiquement sensibles et à faciliter le commerce légal conforme aux accords environnementaux internationaux (Green Customs, s. d.). Elle renforce les capacités des douaniers grâce à des formations, outils et campagnes de sensibilisation. Des ateliers en Afrique de l'Est et de l'Ouest ont été organisés pour former les agents aux transferts illégaux de déchets dangereux et à la criminalité environnementale (Elsaid & Tsonang, 2022).

2. Valorisation de l'économie circulaire au Togo

2.1 Situation politique et socio-économique du Togo

Situé sur la côte ouest de l'Afrique, le Togo est bordé par le Ghana, le Bénin et le Burkina Faso, et compte une population d'environ 8,8 millions de personnes (BAD, s. d.-c).

2.1.1 Situation politique

Le Togo a adopté une nouvelle Constitution en seconde lecture le vendredi 19 avril 2024, marquant ainsi une transition pour le Togo de la 4e vers la 5e république. « *Parmi les principaux changements, on note : le passage du régime semi-présidentiel au régime parlementaire, qui se maintient, la redéfinition des modalités de candidature à la fonction présidentielle avec un rôle accru des groupes parlementaires, ainsi que la consécration de deux ordres de juridictions séparés et du statut des anciens présidents de la République…Dans la foulée, la durée du mandat du Président de la République sera désormais de 4 ans, renouvelable une fois. De même, le Président prêtera désormais serment devant le Congrès…Cette évolution positionne désormais l'Assemblée nationale et le Sénat au cœur de la vie politique togolaise, appelés à jouer un rôle encore plus important dans le fonctionnement institutionnel du pays* » (Dossavi, 2024). Désormais, « *le Président de la République a un rôle symbolique le Président de la République exerce des fonctions*

essentiellement symboliques, tandis que le Président du Conseil, issu du parti majoritaire, détient les pleins pouvoirs exécutifs, notamment en matière de nominations civiles et militaires. Le Parlement est désormais bicaméral, avec une Assemblée nationale et un Sénat » (Banque Mondiale, 2025). Le Togo est organisé en 117 communes et 5 régions (Savanes, Kara, Centrale, Plateaux, Maritime) selon le principe de décentralisation, tout en respectant l'unité nationale. Ces collectivités sont administrées par des conseils élus. (République Togolaise, s. d.).

2.1.2 Situation économique

D'après le site de la Direction générale du Trésor Français, l'économie du Togo repose surtout sur le secteur des services, qui représente plus de la moitié de la richesse du pays. Des activités comme le commerce et les services portuaires ; notamment au port de Lomé qui est aujourd'hui le 4e port à conteneurs d'Afrique et le 1er en Afrique de l'Ouest subsaharienne. L'agriculture représente 20 % de l'économie, tandis que l'industrie, portée par l'agroalimentaire et la construction, compte pour 23 %. Le Togo est un pays exportateur de phosphates, de produits pétroliers, d'articles plastiques, mais aussi du soja bio, dont il est le premier exportateur d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe (DG Trésor France, 2024). En 2023, le PIB par habitant au Togo s'élevait à 985,7 $US (Banque Mondiale, 2023b). Le taux de chômage national était relativement bas, atteignant 1,9 % (Banque Mondiale, 2024), avec des différences selon les groupes : 3,4 % chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (Banque Mondiale, 2022), 2,1 % chez les femmes actives (Banque Mondiale, 2024) et 1,8 % chez les hommes actifs (Banque Mondiale, 2024).

En 2024, l'économie togolaise a démontré une forte résilience, affichant une **croissance du PIB de 5,3 %** malgré les défis mondiaux et régionaux. Cette performance repose sur plusieurs facteurs, notamment la dynamisation du secteur agricole, qui demeure un pilier essentiel, et le développement industriel (République Togolaise, 2025). En janvier 2025, l'industrie togolaise affiche une forte croissance de 10,5 %, tandis que les services (+3,4 %) et le commerce (+1,2 %) progressent plus modérément. Le climat des affaires reste stable (indice à 100,7), montrant la confiance des entreprises. Le FMI prévoit une **croissance économique de 5,3 % en 2025**, contre 5,6 % en 2023 et l'inflation continue de baisser, atteignant 2,3 % après 7,6 % en 2022, ce qui renforce le pouvoir d'achat et soutient la consommation (Kakpo, 2025).

La stratégie nationale « Togo 2025 » ambitionne une croissance de 7 %, en misant sur trois axes : faire du pays un hub logistique, industrialiser l'économie en valorisant les matières premières

locales, notamment sur la PIA (Plateforme Industrielle d'Adétikopé), et renforcer l'inclusion sociale (DG Trésor France, 2024).

2.1.3 Situation sociale

« *Le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le Développement Humain 2023/2024 lancé officiellement le 18 juin 2024, fait observer que l'indice de développement humain du Togo est passé de 0,539 en 2021-2022 à 0,547 en 2023-2024. Sur la même période, le revenu national brut par habitant au Togo est passé de 2167$ US en 2021-2022 à 2214$ US en 2023-2024. Une véritable performance qui permet au Togo d'être classé 1er dans l'espace UEMOA et 4ème dans la CEDEAO après le Cap Vert, le Ghana et le Nigéria* » (République Togolaise, 2024). Un article publiée par le site « La cinquième » indique que en 2024, le Togo a renforcé sa protection sociale avec des réformes en santé et en éducation. Le programme School AMU a élargi l'assurance maladie aux élèves des écoles publiques, tandis que l'INAM a permis à plus de 11 000 personnes d'accéder à des soins gratuits. Le gouvernement prévoit aussi la gratuité du renouvellement des carnets de soins dès 2025 et a simplifié les démarches d'accès, même si l'intégration du secteur informel reste un défi. Dans le domaine de l'éducation, des investissements ont permis la construction et la réhabilitation d'écoles, l'extension des cantines scolaires dans les zones rurales et la distribution de manuels gratuits. Des formations pour les enseignants ont également été mises en place pour améliorer la qualité de l'enseignement (La Rédaction 5e, 2024).

2.2 Situation de l'économie circulaire au Togo

2.2.1 Le Togo vis-à-vis des ODD

Le rapport de développement durable de 2024 place le Togo à la 129 place du classement pour un **score de 58,4/100**. Le Togo enregistre des progrès limités sur plusieurs ODD liés à l'économie circulaire, bien que cette approche représente une opportunité majeure pour répondre à ses défis économiques, sociaux et environnementaux. L'accès à une eau potable de base reste insuffisant, avec une couverture en assainissement très faible et une quasi-absence de traitement des eaux usées, limitant les possibilités de réutilisation des ressources (ODD 6). Le secteur de l'énergie est marqué par un faible accès à l'électricité et aux combustibles propres, et par une part encore marginale des énergies renouvelables, freinant la transition vers des systèmes énergétiques circulaires (ODD 7).

Sur le plan économique (ODD 8), la croissance reste fragile et l'emploi en grande partie informel, même si l'entrepreneuriat vert et la finance inclusive offrent des pistes prometteuses.
En matière de consommation et de production durables (ODD 12), la gestion des déchets (plastiques, organiques ou électroniques) demeure peu structurée, faute de données fiables et de filières formelles. Malgré de faibles émissions de CO_2, le pays est vulnérable au changement climatique, et l'économie circulaire pourrait jouer un rôle clé pour renforcer la résilience, notamment dans les secteurs agricole et énergétique (ODD 13). Les écosystèmes aquatiques et terrestres sont sous pression, malgré l'existence d'aires protégées, ce qui appelle à une meilleure valorisation des ressources naturelles (ODD 14 et 15). Enfin, les partenariats et la capacité institutionnelle (ODD 17) sont encore limités, ce qui freine la mise à l'échelle des initiatives circulaires (Sachs et al., 2024).

2.2.2 Politique environnementale

Selon un article publié par la Climate and Clean Air Coalition (CCAC), le Togo a adopté en 2020 son tout premier **plan national de réduction des polluants atmosphériques et climatiques à courte durée de vie (SLCPs)**. Ce plan, élaboré par le ministère togolais de l'Environnement, poursuit un double objectif : améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Face à une forte exposition de sa population à la pollution, notamment liée à la cuisson au bois et au charbon, le pays **vise une réduction de plus de 45 % des particules fines d'ici 2030**, grâce à 14 mesures d'atténuation. Parmi les priorités figurent la transition vers des solutions de cuisson plus propres, comme le gaz de pétrole liquéfié (GPL), avec pour ambition de couvrir 80 % de la population d'ici 2030. Le plan repose sur trois piliers : l'identification des sources de pollution, l'évaluation des bénéfices climatiques des actions existantes (dont une réduction de 34 % du carbone noir via la NDC), et la mise en œuvre de nouvelles actions ciblées. Le Togo s'inscrit également dans l'initiative SNAP de la CCAC, aux côtés de 12 autres pays engagés dans la lutte contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique à court terme (CCAC Sécrétariat, 2020). Dans son « Deuxième Rapport Biennal Actualisé (2RBA) », le Togo fournit un état des lieux actualisé des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Togo, des mesures d'atténuation entreprises ou envisagées, les besoins en soutien technique et financier, et les progrès réalisés dans le respect des engagements climatiques internationaux. En 2018, les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) du Togo s'élevaient à 40 990 590 tonnes de CO_2 équivalent, principalement issues des

secteurs AFAT **(**Agriculture, Foresterie et autres affectations des terres**)** suivi par le secteur de l'énergie, des procédés industriels et en plus faiblement les déchets. **Le pays s'engage alors à réduire ses émissions de 50,57 % d'ici 2030**, avec des objectifs sectoriels ciblés : énergie (−19,83 %), agriculture (−37,18 %), procédés industriels (−62 %) et déchets (−9,75 %). Le rapport présente plusieurs mesures d'atténuation des gaz à effet de serre, pensées dans une logique de durabilité et alignées avec les principes de l'économie circulaire. Parmi elles, la stratégie d'électrification par les énergies renouvelables vise à élargir l'accès à l'électricité via le solaire et l'hydroélectricité, grâce à l'installation de mini-réseaux, de kits solaires pour plus de 500 000 ménages, et à la construction d'une centrale hydroélectrique. Cette transition permet de limiter le recours aux énergies fossiles. Le gouvernement togolais a aussi lancé une politique d'économie d'énergie, notamment par la distribution d'ampoules LED dans les bâtiments publics et les foyers, afin de réduire la consommation et préserver les ressources. La gestion durable du bois-énergie, principale source d'énergie domestique, est également abordée, avec la promotion des foyers améliorés, du gaz butane et d'alternatives comme le biogaz pour réduire la déforestation. En agriculture, deux actions s'inscrivent dans une dynamique circulaire : l'usage accru d'intrants naturels (compost, fumier) à la place des engrais chimiques, et l'amélioration des pratiques culturales, notamment en riziculture, par des techniques d'irrigation réduisant l'usage de l'eau et les émissions de méthane (République Togolaise, 2021a).

En 2023, Le Togo a amorcé une **modernisation de sa législation environnementale**. Le gouvernement a adopté en Conseil des ministres un projet de loi visant à réviser la loi-cadre de 2008 sur l'environnement, afin de l'aligner sur les standards actuels dans le but d'aligner la législation nationale sur les normes environnementales actuelles et de mieux répondre aux objectifs de développement durable fixés dans la feuille de route gouvernementale 2025. Le nouveau texte introduit des concepts-clés comme l'économie circulaire, l'économie verte et bleue, la mobilité verte et le crédit carbone. Il s'inscrit dans la continuité des engagements du Togo à la COP28 et reflète sa volonté de réduire les émissions de GES (Dossavi, 2023). En mars 2025, l'Assemblée nationale togolaise a adopté à l'unanimité une loi sur la lutte contre les changements climatiques. Ce texte établit un cadre juridique et institutionnel pour structurer les politiques d'adaptation et d'atténuation, en mobilisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies climatiques du pays. Il valorise également les services écosystémiques et le capital naturel (Edoh, 2025b).

Dans le cadre de la Responsabilité des entreprises (RSE), le rapport de Sherpa (2024) fait état de

la loi-cadre sur l'environnement qui impose une étude d'impact préalable pour tout projet susceptible d'avoir des effets significatifs. Elle garantit le droit à un environnement sain, la participation des populations aux décisions et prévoit des sanctions pour les pollutions de l'eau, de l'air et des sols. Cependant, de nombreuses insuffisances sont signalées par la société civile, notamment le non-respect du principe pollueur-payeur, l'opacité dans les études d'impact, et le manque de suivi des engagements des entreprises (Sherpa, 2024).

2.2.3 Partenariats et collaborations internationales

En Février 2023, Le gouvernement togolais et le **Système des Nations Unies** signe un Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) 2023-2026 (République Togolaise, 2023a). Cette initiative fait suite à la décision du gouvernement togolais et du Système des Nations Unies de réviser et raccourcir le cadre précédent (2019-2023). Le CCDD 2023–2026 constitue la stratégie commune entre le gouvernement togolais et le Système des Nations Unies pour accompagner les priorités nationales de développement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 (République Togolaise, 2022). Le document met en avant la volonté du pays de faire de l'économie verte et circulaire un levier de transformation structurelle, en lien avec la résilience climatique, la gestion durable des ressources naturelles et la croissance inclusive (Nations Unies Togo, 2023a). Selon le Rapport annuel 2023 du Cadre de coopération des Nations Unies au Togo (CCDD 2023–2026), le pays a mené plusieurs actions ayant un impact direct sur le développement d'une économie circulaire. Parmi les initiatives phares figurent la promotion de la consommation locale, via la certification de 50 produits togolais, la création de cinq nouveaux écovillages, et la mise en œuvre de projets communautaires favorisant l'adaptation au changement climatique. Le rapport souligne également le renforcement des capacités de transformation agricole, le soutien à plus de 10 000 petits producteurs, ainsi que la diversification des sources de revenus durables pour 1 000 personnes. Des efforts importants ont aussi été réalisés dans la gestion durable des terres et des forêts, avec le reboisement de 49 villages, la création d'un espace vert de 1 000 m², et la formation de 70 experts sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces actions traduisent l'engagement croissant du Togo en faveur d'un modèle de développement plus durable, inclusif et résilient (Nations Unies Togo, 2023).

Le rapport annuel de 2023 du **PNUD au Togo** témoigne du renforcement de son engagement aux côtés du gouvernement et des partenaires pour faire avancer le développement durable, réduire les

inégalités et aider le pays à mieux faire face aux crises. Sur le plan économique, l'accent a été mis sur l'autonomisation des femmes et des jeunes. Plus de 78 coopératives ont été soutenues, des unités de transformation modernisées, l'énergie solaire promue, et l'entrepreneuriat boosté dans le cadre de la ZLECAf (Zone de Libre-Échange Continentale Africaine). Ces efforts ont permis de formaliser des activités génératrices de revenus durables et d'améliorer la productivité locale. Côté environnement et climat, les résultats sont tout aussi concrets. Plus de 100 000 personnes ont été formées à l'agriculture durable dans plus de 400 villages. Le PNUD a également contribué à restaurer 800 hectares de terres et de forêts, à protéger la biodiversité et à moderniser la gestion des parcs naturels grâce au digital. Le Togo s'est aussi illustré à la COP28, en concluant des accords clés sur le développement solaire (PNUD Togo, 2023). En 2024, le travail continue. Dans la région des Savanes, 50 producteurs ont été accompagnés, 12 000 arbres plantés, 70 hectares d'écosystèmes forestiers protégés, et des ouvrages antiérosifs mis en place. Des ruches, des unités de transformation agroforestières et des équipements solaires viennent compléter cette démarche qui mêle innovation et respect de la nature. A Gnetta (Commune de Vo 4), un atelier de torréfaction moderne a été remis à des femmes productrices de gari. Cette infrastructure vise à améliorer leurs conditions de travail, tout en réduisant l'usage de bois énergie, de fuel et d'électricité, dans le cadre d'un projet pour des villages sobres en carbone (PNUD Togo, 2024).

La **Banque africaine de développement (BAD)** collabore étroitement avec le Togo pour soutenir divers projets visant à renforcer le développement économique, améliorer les infrastructures et promouvoir la durabilité environnementale. La BAD a approuvé un projet régional innovant visant à renforcer la gestion des produits chimiques et des déchets en Afrique, incluant le Togo parmi les pays bénéficiaires. Ce projet a pour but d'améliorer les infrastructures de gestion des déchets, de promouvoir des pratiques durables et de réduire les impacts environnementaux liés aux produits chimiques dangereux (BAD, 2025). Le Togo a lancé le Projet de Renforcement de l'Environnement pour la Promotion des Investissements Privés (PREPIP), avec le soutien de la BAD. Doté d'un financement de 823 millions FCFA, ce projet vise à améliorer le cadre institutionnel et juridique des Partenariats Public-Privé (PPP), renforcer les capacités des acteurs impliqués et faciliter la maturation de projets sensibles aux questions de genre. L'objectif est de stimuler les investissements privés et de diversifier les sources de financement pour les infrastructures stratégiques (Edoh, 2025a). Ces collaborations illustrent l'engagement continu de la BAD et du Togo à promouvoir un développement inclusif et durable, en mettant l'accent sur l'amélioration des

infrastructures, la protection de l'environnement et le renforcement des partenariats public-privé.
Le Fonds africain de développement, affilié à la BAD, a accordé une garantie partielle de crédit au Togo pour soutenir le financement de projets verts et sociaux. Cette garantie facilite l'accès à des financements à des conditions favorables pour des initiatives visant le développement durable, telles que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les infrastructures sociales (BAD, 2024).
Le **Maroc** s'est engagé à soutenir la création d'une unité de transformation d'huile rouge et d'huile palmiste à Edja (Yoto 2), au Togo. Alimentée par l'énergie solaire et le biogaz, elle produira jusqu'à 500 litres d'huile par jour. Le projet, financé par le FACDI, valorise les noix de palme locales fournies par des femmes transformatrices et adopte une démarche zéro déchet. Il contribue à l'autonomisation économique, au développement local durable et illustre une coopération sud-sud réussie entre Yoto 2 et Tanger (republicoftogo.com, 2024).
En Février 2025, deux projets majeurs ont été lancés avec un financement de 5,7 millions de dollars du **gouvernement sud-coréen**, en partenariat avec l'**Institut mondial pour la croissance verte (GGGI)**. Le premier projet vise à améliorer les infrastructures rurales, promouvoir une économie verte, et former les jeunes et les femmes à l'entrepreneuriat durable. Le second se concentre sur la gestion durable des ressources forestières, notamment les parcs à karité, avec un fort accent sur le reboisement et l'autonomisation des communautés locales. En parallèle, le Togo ambitionne d'atteindre 50 % d'énergie renouvelable dans son mix énergétique d'ici 2030, développe la mobilité électrique, et lutte activement contre la déforestation avec un vaste programme national de reboisement. Grâce à ces actions, le pays se positionne comme un leader de la transition écologique en Afrique de l'Ouest (republicoftogo.com, 2025).
Le tableau 2 liste les principaux engagements du Togo, qui ont pu être identifiés, en lien avec l'économie circulaire et la gestion des déchets.

DATE	ACCORD	OBJET
02 Juillet 2004	Convention de Bâle de 1989 (Ratifié)	Contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination (Basel Convention, s. d.)
06 Mai 1996	Convention de Bamako de 1991 **(**Ratifié**)**	Interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et gestion des déchets produits en Afrique (Union Africaine, s. d.)
Depuis 2008	Objectifs de Développement Durable (Engagement Volontaire)	Engagement pour le Développement durable (United Nations, s. d.-b)
28 Juin 2017	Accord de Paris sur le climat de	Réduction des émissions de Gaz à effet de serre (United Nations,

	2015 (Ratifé)	2025)

Tableau 2: Le Togo dans les accords liés à l'économie circulaire et la gestion des déchets

2.2.4 La gestion des déchets au Togo

Le Togo fait face à des défis persistants en matière de gestion des déchets, tant municipaux qu'industriels. Le pays produit une diversité de déchets (solides, liquides et gazeux) mais dispose encore de peu de données fiables sur les volumes générés et la manière dont ils sont traités (République Togolaise, 2021a). Le secteur des déchets contribue de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre (GES), principalement à travers l'enfouissement des déchets solides, la combustion à ciel ouvert et le traitement inadéquat des eaux usées. Les émissions de GES ont fortement augmenté entre 1995 et 2018. Cette hausse s'explique par une gestion inefficace des déchets, bien que certains projets comme PEAT 1 et 2 aient permis de limiter la combustion sauvage dans certaines localités (République Togolaise, 2021a).

Une étude publiée en 2019 dans l'International Journal of Biological and Chemical Sciences fait un compte rendu de la gestion des déchets dans le Grand Lomé. Elle indique à ce moment une production annuelle d'environ 305 340 tonnes, soit 0,45 kg par habitant et par jour, pour un **taux de collecte limité à 29,29 %.** Les déchets sont de nature très variée : déchets organiques (putrescibles), plastiques, papiers, métaux, verres, textiles, mais aussi déchets spéciaux et même biomédicaux, souvent jetés dans des dépotoirs non contrôlés, posant ainsi de sérieux risques pour la santé publique et l'environnement. Seulement environ **3 % des déchets collectés étaient valorisés**, principalement sous forme de compost et leur gestion actuelle reposait sur trois types d'acteurs : le secteur public (collectivités locales, services techniques), le secteur privé (entreprises de collecte formelles) et un secteur informel très actif, constitué de pré-collecteurs, récupérateurs et revendeurs (Kondoh et al., 2019). Le secteur informel joue un rôle clé dans la gestion des déchets au Togo, notamment à Lomé où il assure la pré-collecte pour environ 65,8 % des ménages (République Togolaise, 2021a). Il permet de réduire les volumes de déchets et de recycler des matériaux, tout en générant des revenus pour une population jeune (18–35 ans), masculine (93 %) et peu instruite (Kondoh et al., 2019). Toutefois, ces travailleurs opèrent sans protection ni statut légal, souvent dans des conditions précaires. En dehors des zones urbaines, la plupart des déchets sont encore abandonnés dans la nature, faute d'infrastructures (République Togolaise, 2021a). Dans un reportage de TV5MONDE, la chaîne montre comment des pré-collecteurs informels sillonnent

les rues de Lomé, poussant des brouettes chargées de ferraille, de canettes et de plastiques. Les matériaux récoltés sont vendus à des entreprises spécialisées dans la valorisation de métaux et certains plastiques qui les revendent elles aussi à des usines de transformation. Cependant, certains déchets sont nocifs, et même dangereux, comme les batteries qui contiennent de l'acide et nécessitent un pré-traitement en suivant des normes de sécurités. Le reportage met aussi en lumière les dégâts causés par les dépotoirs sauvages où on trouve des plastiques, des piles, des solvants, des médicaments périmés et d'autres déchets toxiques ce qui a des conséquences graves pour l'environnement, notamment la pollution des sols et des nappes phréatiques, dont dépendent de nombreux habitants pour l'eau potable (Chauvet, 2025).

À Lomé, la gestion des déchets solides repose sur un partage des compétences entre les 13 communes et l'**ANASAP (Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique)**, qui agit désormais en soutien, conformément aux principes de la décentralisation mise en œuvre depuis 2019. Le financement de l'agence est assuré par des transferts de l'État et de l'OTR, ce dernier contribuant à hauteur de 1,1 à 1,2 milliard FCFA par an pour le transport des déchets vers la décharge d'Aképé (Togoscoop, 2025). L'**ouverture en 2019 du centre d'enfouissement technique d'Aképé**, conforme aux normes environnementales et équipé d'un dispositif de captage de biogaz, constitue une avancée. Toutefois, la valorisation des déchets reste limitée : le compostage, bien qu'encouragé, est pratiqué de manière informelle, avec une seule plateforme industrielle en activité. Ce potentiel de valorisation organique demeure sous-exploité, en grande partie à cause du manque d'engagement municipal, de l'absence de mécanismes incitatifs, et d'une demande encore faible en compost localement. En dehors de Lomé, aucun centre d'enfouissement technique n'existe, et le recyclage est encore embryonnaire, malgré quelques initiatives locales menées par des ONG et entreprises. Les déchets liquides, eux, sont majoritairement rejetés dans la nature sans traitement approprié, à l'exception de quelques stations de traitement situées à Kara et Sokodé. (République Togolaise, 2021a).

La gestion des déchets dangereux (« *produits solides, liquides ou gazeux, qui présentent une menace sérieuse ou des risques particuliers, pour la santé, la sécurité des êtres vivants et la qualité de l'environnement* ») soulève des enjeux majeurs en matière de santé publique et d'environnement, à cause des risques liés à l'exposition prolongée à des substances toxiques et à la dégradation des écosystèmes. Pourtant, le pays ne dispose pas d'une politique nationale spécifique dans ce domaine, ce qui limite la coordination entre les institutions concernées,

notamment les ministères de la Santé et de l'Environnement. De plus, le cadre législatif reste incomplet, sans directives précises ni textes d'application encadrant la gestion des déchets dangereux (République Togolaise, 2021b). Depuis 2011, l'ONG ASDI (Association Sociale pour le Développement Intégral) à Lomé collecte et traite les déchets électroniques (ordinateurs, cartouches d'imprimantes, ampoules, onduleurs, câbles électriques, etc.). Ces déchets sont soit réparés sur place, soit démantelés et les éléments les plus toxiques sont envoyés vers des partenaires en Europe pour être recyclés dans des installations spécialisées, parfois même contre paiement, lorsqu'ils présentent une « valeur négative » (Chauvet, 2025).

L'**arrêté sur la gestion des plastiques biodégradables** au Togo marque une avancée importante dans la régulation des déchets, en encadrant la production, l'importation et l'utilisation de sachets, sacs et emballages plastiques (Arrêté n° 11/13/MIZFIT/CAB du 22 mars 2013 fixant les modalités de gestion des sachets, sacs et emballages plastiques biodégradables et des additifs pour la production des sachets et emballages plastiques biodégradables au Togo, 2013). En imposant l'usage d'additifs biodégradants certifiés et en définissant des critères stricts de biodégradabilité, il vise à limiter la durée de vie des plastiques dans l'environnement. Il introduit également des exigences de traçabilité à travers le marquage obligatoire des produits et confie le contrôle qualité à un laboratoire national, garantissant ainsi la conformité aux normes internationales. Concrètement, cela implique une transition vers des matériaux plus respectueux de l'environnement, tout en créant un cadre favorable à l'émergence de filières locales de recyclage ou de compostage. Toutefois, son impact reste limité par l'insuffisance des infrastructures de collecte, l'exclusion du secteur informel de la régulation et un contrôle encore partiel sur le terrain.

Depuis 2013, l'ONG togolaise STADD (Science et Technologie Africaines pour un Développement Durable) s'implique activement dans la lutte contre les déchets plastiques au Togo. Ses actions mêlent sensibilisation, éducation et solutions concrètes en faveur d'une économie circulaire (PNUD, 2020). Parmi ses initiatives phares figure le projet de gestion durable des déchets dans les écoles de Lomé, mené avec l'appui du PNUD et du Fonds pour l'Environnement Mondial. Ce projet a permis l'installation de poubelles de tri dans les établissements scolaires, la mise en place de séances de formation pour les élèves et enseignants sur les bons gestes de tri, et l'organisation de clubs écologiques pour impliquer les jeunes dans des actions concrètes, comme le nettoyage de leur environnement et la valorisation des déchets (STADD, 2020a). Ajouté à cela, STADD a aussi lancé un **programme de compostage domestique**, avec la distribution de composteurs et la

formation des ménages à leur bon usage. Cette démarche vise à transformer les déchets organiques en fertilisant naturel, tout en réduisant les volumes envoyés à la décharge (STADD, 2020b). Toutes ces actions contribuent à créer une dynamique locale en faveur du zéro déchet plastique, tout en améliorant les conditions de vie et en favorisant des comportements écoresponsables dès le plus jeune âge.

Dans le cadre de la lutte contre les polluants climatiques, le Togo a lancé en 2022 un projet de renforcement des capacités pour réduire les émissions de polluants climatiques de courte durée de vie (SLCP). Coordonné par le Climate and Clean Air Coalition (CCAC), ce projet soutient le compostage et le **développement de décharges contrôlées**, tout en intégrant des dimensions sociales et de genre dans les actions de collecte et traitement des déchets (CCAC, 2022). Par ailleurs, une initiative spécifique à la ville de Lomé a été développée avec le soutien de la Coalition pour le Climat et l'Air Pur (CCAC). Ce projet a pour objectif d'élaborer un plan d'action détaillé pour une gestion efficace et durable des déchets solides municipaux, visant notamment à réduire les émissions de méthane et à préserver la santé publique (CCAC, 2023).

En 2021, un **Plan national de gestion des déchets dangereux et non dangereux (2021–2025)** est formalisé avec l'appui de la Banque mondiale. Ce plan stratégique vise à améliorer le traitement des déchets médicaux, notamment dans le cadre du projet de couverture sanitaire universelle, en mettant l'accent sur la prévention, le tri et l'élimination écologiquement rationnelle des déchets (République Togolaise, 2021b). Parallèlement, le secteur privé s'organise. Des initiatives comme celle de Gado Bemah, fondateur de **Green Industry Plast-Togo (GIP-Togo)**, s'imposent comme des modèles d'économie circulaire locale. Depuis 2018, son entreprise transforme les déchets plastiques collectés dans une dizaine de communes en matériaux de construction (briques, pavés), contribuant à la lutte contre la pollution plastique et à la création d'emplois verts. De 2018 à 2023, l'entreprise a recyclé 18 000 tonnes de déchets plastiques et a la capacité d'en recycler 300 000 tonnes par mois. GIP-Togo a participé à la création de 70 emplois directs et envisageait pour 2025 la création de notre nouvelle unité de traitement, d'aller jusqu'à 6 000 tonnes de déchets collectés par an et de créer 80 emplois supplémentaires (Agri Digitale, 2023). En décembre 2024, la cheffe du gouvernement togolais a effectué une visite officielle sur le site de GIP-Togo, saluant les efforts de l'entreprise et réaffirmant le soutien de l'État. À cette occasion, GIP a présenté ses projets d'expansion, notamment la création de centres de valorisation des déchets à Atakpamé, Notsè et Kara, et l'implantation d'une nouvelle unité de transformation à Tsévié ou à la PIA. Ces ambitions

confirment la volonté de GIP de renforcer la chaîne de recyclage au Togo, tout en soutenant l'industrialisation durable et en consolidant le rôle du recyclage dans l'économie verte nationale (Giprecyclage, 2024).

En juin 2023, le **Projet de Gestion des Déchets et Décentralisation (GEDEC)** est lancé et bénéficie d'un financement de l'Union Européenne de 4,7 millions d'euros ce qui fait environ 3 milliards FCFA (Edoh, 2023). Mis en œuvre par Expertise France sur une période de trois ans, il vise à renforcer les capacités des collectivités territoriales pour une gestion durable des déchets, contribuant ainsi à l'amélioration de la salubrité urbaine dans cinq communes chefs-lieux de région : Zio 1, Ogou 1, Tchaoudjo 1, Kozah 1 et Tône 1 (MATDDT TG, 2023).

Le tableau suivant retrace les textes législatifs, réglementaires et les stratégies adoptés ou en cours d'adoption (qui ont pu être identifiés) au Togo en lien avec l'économie circulaire et la gestion des déchets.

DATE	TEXTE	OBJECTIF D'EC
30 Mai 2008	(Loi n° 2008-005 portant loi-cadre sur l'environnement, 2008). Actuellement en révision (République Togolaise, 2023b)	Cadre général de protection de l'environnement, gestion des déchets, prévention de la pollution
05 Janvier 2011	(Décret n° 2011-003-PR du 05 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques au Togo, 2011)	Réglementer la fabrication, la distribution et l'usage des sacs plastiques et emballages à usage unique.
Janvier 2011	Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo (République Togolaise, 2011)	Inclusion des femmes dans les secteurs verts et circulaires, soutien à l'autonomisation économique.
07 Juin 2013	(Arrêté n° 11/13/MIZFIT/CAB du 22 mars 2013 fixant les modalités de gestion des sachets, sacs et emballages plastiques biodégradables et des additifs pour la production des sachets et emballages plastiques biodégradables au Togo, 2013)	Établit les modalités de gestion des sacs plastiques biodégradables et des additifs de production.
Depuis 2014	Plan national sur les polluants climatiques de courte durée de vie (*Togo - National planning on short-lived climate pollutants*, s. d.)	Lutte contre les polluants climatiques de courte durée de vie (SLCPs)
01 Janvier 2017	Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), (République Togolaise, 2017)	Intègre les enjeux de santé environnementale et de gestion des déchets médicaux.
07 Août 2018	Plan National de Développement (PND) 2018-2022 (République Togolaise, 2018b)	Transformation structurelle de l'économie, intégration des principes durables et circulaires.
01 Janvier 2018	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN), (République Togolaise, 2018a)	Planification et coordination des investissements pour une gestion durable des ressources.

Janvier 2021	Plan de Gestion des Déchets Dangereux (PGDD), (République Togolaise, 2021b)	Encadre la collecte, le traitement et l'élimination des déchets dangereux, notamment médicaux et industriels.
2023	Document cadre de coopération pour le développement durable (CCDD) 2023 -2026, (Nations Unies Togo, 2023a)	Stratégie nationale intégrant l'économie circulaire dans le développement durable
20 Mars 2025	Loi sur la lutte contre les changements climatiques	« *Structurer les politiques d'adaptation et d'atténuation à travers la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies climatiques* » (Edoh, 2025c)

Tableau 3: Lois et politiques du Togo sur l'économie circulaire et la gestion des déchets

2.3 Comparaison des pratiques circulaires : Togo vs autres pays africains

Afin de confronter des approches différentes, une comparaison a été réalisée entre le Togo et trois pays africains: le Rwanda, le Ghana et l'Afrique du Sud. Ces pays ont été sélectionnés pour la pertinence de leurs expériences et pour offrir une diversité de contextes géographiques et économiques.

- Le **Rwanda** : situé en Afrique de l'Est, est souvent cité comme un modèle en matière de gestion des déchets et de promotion de l'économie verte (Jeune Afrique, 2024); malgré sa taille relativement modeste, il bénéficie d'un fort engagement politique et figure parmi les pays les mieux classés du continent en matière de durabilité (United Nations, s. d.-a).
- Le **Ghana** : voisin du Togo en Afrique de l'Ouest, présente des caractéristiques géographiques et culturelles proches Il se distingue par ses initiatives innovantes dans le recyclage des plastiques et la gestion des déchets électroniques, notamment à Accra.
- L'**Afrique du Sud** : située à l'extrémité sud du continent, est l'une des économies les plus développées d'Afrique, avec un PIB par habitant de 6 022,5 $ US courants en 2023 (Banque Mondiale, 2023b); son expérience avancée en matière de politiques circulaires permettra de servir de point de comparaison pour envisager des perspectives de long terme.

L'analyse suivante se base sur un tableau comparatif (présenté en Annexe 4) et qui rassemble des données clés sur plusieurs indicateurs socio-économiques ainsi que sur les lois, stratégies et enjeux liés à l'économie circulaire au Togo, au Rwanda, au Ghana et en Afrique du Sud.

Analyse comparative entre le Togo, le Rwanda, le Ghana et l'Afrique du Sud

Le Togo montre une volonté croissante de s'engager dans la transition vers l'économie circulaire,

mais reste en retrait par rapport à des pays comme le Rwanda, le Ghana et l'Afrique du Sud. Ces derniers disposent déjà de politiques et de stratégies bien structurées, là où le Togo en est encore à la phase de révision de ses lois environnementales et de préparation d'une future loi climat.

L'un des écarts majeurs se situe au niveau réglementaire. Le Rwanda, par exemple, a interdit les plastiques à usage unique dès 2019 et met en œuvre une stratégie nationale claire pour la croissance verte. L'Afrique du Sud, quant à elle, applique des réglementations sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) et dispose d'un cadre juridique solide pour la gestion des déchets. Le Ghana possède également une politique nationale pour les plastiques et une feuille de route pour l'économie circulaire, bien que cette dernière ne soit pas encore rendue publique. En comparaison, le Togo fonctionne avec des dispositifs encore fragmentaires et non contraignants.

Sur le plan institutionnel, les partenariats public-privé sont plus avancés chez les trois autres pays. Le Ghana a une loi sur les PPP en vigueur depuis 2020, et l'Afrique du Sud a développé des collaborations concrètes entre entreprises privées, ONG et institutions publiques. Le Togo, bien qu'il ait lancé quelques initiatives soutenues par la BAD, est encore en phase de structuration de son cadre de partenariat.

Concernant le recyclage, l'écart reste notable. L'Afrique du Sud atteint jusqu'à 22 % de recyclage pour certains types de plastiques, contre seulement 3 % au Togo. Le Rwanda et le Ghana montrent également des efforts plus marqués, malgré leurs propres limites. Le secteur informel domine encore largement la gestion des déchets au Togo, avec peu d'infrastructures de tri à grande échelle.

Cependant, le Togo présente aussi des points positifs. Son taux d'activité, à 70,7 %, est le plus élevé des quatre pays, ce qui montre un fort potentiel de mobilisation humaine. Des initiatives locales, comme celles de Green Industry Plast-Togo ou du projet GEDEC, témoignent d'un dynamisme communautaire à valoriser. De plus, le pays a entamé des réformes importantes qui pourraient, à terme, structurer un cadre favorable à l'économie circulaire.

En somme, le Togo progresse mais doit encore renforcer ses bases réglementaires, institutionnelles et techniques pour rattraper son retard. L'expérience des pays comparés montre que des engagements politiques clairs, des cadres juridiques adaptés et une gouvernance stable sont des leviers clés pour accélérer cette transition.

3. Approches pratiques de l'économie circulaire : regards d'acteurs

Après avoir analysé le cadre institutionnel, les politiques publiques et les dynamiques économiques entourant l'économie circulaire, il a semblé essentiel d'enrichir ce travail par une dimension plus qualitative. Ce chapitre explore donc les approches pratiques de l'économie circulaire en Afrique et au Togo à travers des témoignages d'acteurs présents sur le terrain. Cela permet de mettre en lumière les expériences concrètes de porteurs d'initiatives circulaires, de faire émerger les enjeux spécifiques auxquels ils sont confrontés, et de mieux comprendre la manière dont ces pratiques s'inscrivent dans des dynamiques locales. Ces témoignages apportent ainsi un regard complémentaire sur les leviers et freins du développement de l'économie circulaire en Afrique et au Togo.

La démarche employée repose sur la réalisation de quatre entretiens individuels, menés auprès d'acteurs engagés dans différents domaines liés à l'économie circulaire, tels que le recyclage, l'entrepreneuriat social ou la transformation des déchets. Aucun critère strict de sélection n'a été défini, l'objectif étant de refléter une diversité d'expériences, de profils et d'approches. Les personnes interrogées occupent des fonctions variées au sein de leurs initiatives – fondateur, responsable de projet, coordinatrice de programme – offrant ainsi des perspectives complémentaires. Les entretiens ont été menés à l'aide de guides d'entretien préparés en amont (voir Annexe 5), abordant des thématiques communes tout en laissant une marge de liberté aux interlocuteurs. Le format adopté peut être qualifié de semi-directif.

3.1 Entretien avec Justin BEKOUNIM, fondateur de VEGA Recycling (Togo)

VEGA Recycling est une entreprise sociale togolaise spécialisée dans la gestion et la valorisation des déchets plastiques. Fondée en 2016, elle s'engage à promouvoir l'économie circulaire en transformant les déchets plastiques collectés localement en granulés recyclés destinés à l'industrie de la plasturgie. Son fondateur, Justin BEKOUNIM, est un entrepreneur social togolais engagé dans la transformation des déchets plastiques. Titulaire d'une licence en biologie (option écologie), il a fondé seul VEGA Recycling, avec pour mission de créer un impact écologique et social durable. VEGA Recycling se distingue par un modèle inclusif : elle achète les déchets plastiques collectés localement par des collecteurs ou récupérateurs estimés à environ 3000 personnes. Ce modèle favorise ainsi la création de plus de 3000 activités génératrices de revenus, notamment parmi les collecteurs qui sont majoritairement des femmes. 10 % des retombées économiques sont directement redistribuées à ces femmes, en accord avec la philosophie solidaire de l'entreprise.

Pour faciliter le déroulement de leurs activités, Justin et son équipe ont développé l'application mobile Zéro Déchet, disponible sur Play Store, qui vise à éduquer et habituer progressivement les ménages au tri. Les déchets sont achetés au kilo et collectés directement auprès des ménages. Le processus est facilité par l'application mobile qui informe les utilisateurs sur les types de déchets à trier. En scannant un code QR placé sur leur poubelle, les ménages accèdent au programme de collecte. Les déchets sont ensuite évalués en fonction de leur qualité et de leur volume, ce qui permet d'attribuer une note comprise entre 2 et 3. Cette note est incitative et rémunératrice : elle donne droit à une compensation financière, versée directement aux ménages participants. L'objectif de cette démarche est d'encourager progressivement l'adoption du tri à la source. Bien que le défi soit de taille, cette stratégie repose sur l'idée qu'avec le bon accompagnement, le tri des déchets peut devenir un automatisme pour les foyers.

Les déchets traités par VEGA Recycling sont produits localement, sans provenance extérieure (déchets importés de l'étranger). D'après Justin « *le défi, c'est de gérer durablement les déchets que nous produisons déjà au Togo* ». Un pays qui, selon lui, génère suffisamment de plastiques à recycler pour justifier le développement d'une industrie circulaire locale. Il souligne cependant la complexité de la problématique des déchets importés en Afrique, en l'inscrivant dans un contexte plus large de mauvaise gouvernance, de corruption et de désengagement des entreprises étrangères vis-à-vis des populations locales. Selon lui, de nombreuses compagnies exploitent les ressources africaines sans réelle considération pour l'environnement ou les communautés, privilégiant une logique purement économique. Cette situation favorise l'importation ou la mauvaise gestion de déchets, notamment toxiques, comme en témoignent certains scandales dans les ports africains. Il estime que si ces activités étaient menées par des entreprises locales, plus ancrées dans leur environnement, les décisions prendraient davantage en compte les impacts sociaux et écologiques. Pour Justin, le problème dépasse les simples choix de politique environnementale : il s'agit d'un système global impliquant des réseaux mafieux, des intérêts économiques et un manque de volonté politique. Malgré sa complexité, il juge nécessaire de tirer la sonnette d'alarme et de continuer à sensibiliser sur ces enjeux.

Sur le plan personnel, même si son engagement dans ce secteur repose sur une véritable passion et un fort intérêt pour les questions environnementales, il a dû faire face à de nombreux obstacles: absence de soutien au démarrage, stigmatisation des métiers liés aux déchets, accès limité aux financements, et manque de cadre juridique pour les entreprises sociales qui sont soumises au

même régime fiscal que les entreprises classiques au Togo ; ce qui constitue un frein à leur développement. Il souligne la nécessité d'une réforme législative pour reconnaître et encadrer spécifiquement les entreprises sociales, ainsi qu'un accompagnement institutionnel adapté aux initiatives durables. Son conseil aux futurs acteurs du secteur : « *Il y a autant de défis que de potentiel. Il faut du courage, de la passion et un mental fort* ».

Justin définit l'économie circulaire comme étant un système vertueux où les déchets des uns deviennent les ressources des autres. Il situe le Togo au niveau du recyclage sur l'échelle de Lansink, mais souligne que ce n'est pas encore optimal, car le recyclage reste semi-artisanal. L'objectif à long terme est de parvenir à une circularité pleinement fonctionnelle. Il aspire donc à faire évoluer l'entreprise vers une échelle industrielle, avec comme ambition de produire des objets finis pour la plasturgie à partir de plastiques recyclés. Cette orientation permettrait à la fois de créer davantage de valeur ajoutée localement et de consolider la dynamique d'économie circulaire.

En plaçant l'innovation et l'inclusion sociale au cœur de ses activités, VEGA recycling contribue activement à réduire la pollution plastique au Togo tout en créant des opportunités économiques pour les communautés.

3.2 Entretien avec Brigitte ACAKPO-ADDRA, directrice de WEP Togo

WEP Togo (Women Environmental Programme Togo) est une organisation non gouvernementale créée en 2013 pour promouvoir l'implication des femmes dans les questions environnementales et climatiques. Elle œuvre à renforcer la résilience des communautés, en particulier des femmes rurales, face aux effets du changement climatique. À travers des projets de sensibilisation, de formation en agroécologie, de reforestation et de gestion durable des ressources naturelles, l'organisation contribue activement à l'autonomisation féminine et au développement durable au Togo.

WEP Togo a été fondé en 2013 par Madame Brigitte ACAKPO-ADDRA épouse TSONYA. Biologiste environnementaliste et ingénieure en genre et climat, forte d'une solide expérience dans la gestion d'organisations de la société civile, Brigitte s'est spécialisée dans les questions liées aux femmes, à l'environnement et au climat. En plus de son rôle à WEP, elle préside le réseau national des organisations de femmes au Togo et siège dans plusieurs conseils d'administration autres réseaux. Avant de fonder WEP Togo, Brigitte s'est formée dans les organisations de la société civile, où elle a développé un intérêt croissant pour la justice sociale. Ce cheminement s'est

cristallisé lors d'une formation de la Banque mondiale au Congo sur l'inclusion sociale et le genre. « *J'ai rencontré des femmes leaders, actives dans les domaines du genre, de l'environnement, de la promotion des droits… et ça m'a profondément marquée* », confie-t-elle. Ce déclic l'a poussée à agir : au Togo, peu de femmes étaient visibles dans la défense de l'environnement. Elle décide alors de créer un espace d'engagement pour les mobiliser et renforcer leur rôle. Ainsi naît WEP Togo, une association dédiée à l'articulation entre justice environnementale et égalité de genre, devenue ONG en 2018. C'est dans cet élan qu'est née l'association WEP Togo, avec pour mission de relier les luttes environnementales à celles pour l'égalité de genre. Depuis sa création, l'initiative a grandi : elle est devenue une ONG officiellement reconnue par l'État togolais en 2018.

Parmi les initiatives phares de WEP Togo figure la ferme-école agroécologique KEKELIVA, créée en 2020. Située en milieu rural, cette structure vise à renforcer les capacités des femmes agricultrices en matière de résilience face au changement climatique. Face au manque de structures adaptées, elle offre un cadre de formation pratique et théorique sur les bonnes pratiques agricoles durables, la gestion de l'eau, la restauration écologique des terres ou encore l'utilisation de technologies innovantes pour améliorer les rendements. La ferme propose des ateliers variés : compostage, paillage, production de champignons, élevage, pépinières de plants, ou encore maîtrise des itinéraires techniques agricoles. Elle valorise aussi les savoirs endogènes des femmes dans un contexte de lutte contre le changement climatique.

En 2024, plus de 3000 femmes et hommes ont été impactés par les actions de WEP Togo sur le terrain. Malgré l'impact croissant de ses activités, l'ONG fait face à de nombreux défis, notamment au niveau des infrastructures et de l'énergie. À la ferme-école, les besoins sont urgents, notamment en matière d'énergie pour alimenter les infrastructures d'irrigation et de forage. Les équipements actuels, non adéquats, limitent le fonctionnement du site. S'y ajoutent des défis liés au manque de mobilier, d'outils pédagogiques et à l'absence de dortoirs convenables pour accueillir les femmes venues de différentes régions. Le financement reste ponctuel et limité, sans appui structurel régulier pour assurer le fonctionnement continu des activités. La vision de Brigitte pour WEP Togo est claire : renforcer la ferme-école afin de l'élargir et d'améliorer l'impact sur les femmes agricultrices. Elle souhaite que cet espace devienne un véritable centre de formation et de résilience. L'année 2025 marque le début d'une réflexion pour mobiliser des appuis techniques et financiers afin d'améliorer durablement la ferme-école.

Bien que WEP ne travaille pas directement dans la gestion des déchets, Brigitte exprime une

sensibilité forte à l'économie circulaire, qu'elle définit comme une chaîne de valeur où « *rien ne se perd, rien ne se perd, tout se transforme* ». Selon elle, le Togo se situerait actuellement au niveau de la réutilisation dans l'échelle de Lansink, mais beaucoup reste à faire pour passer à un modèle plus intégré. Aussi, elle déplore l'ampleur du phénomène des déchets importés en Afrique, qu'elle associe à un constat de pauvreté généralisée. Selon elle, l'Afrique est devenue une « corbeille de l'Occident », où se déversent friperies, véhicules hors d'usage et autres rebuts. Elle souligne que cette situation perdure faute de volonté politique réelle. Malgré l'existence de nombreuses politiques, conventions et cadres réglementaires sur le papier, leur mise en œuvre reste insuffisante. Pour elle, sans un engagement fort et sincère des autorités africaines, le continent continuera d'être le réceptacle des déchets venus d'ailleurs.

3.3 Entretien avec Charles Eyonomue, Chef de projet à Wecyclers (Nigéria)

Wecyclers est une entreprise sociale nigériane fondée en 2012 à Lagos, qui propose des solutions en matière de gestion des déchets recyclables dans les zones urbaines à faibles revenus. Son modèle repose sur un système de collecte via un réseau structuré de mini-hubs baptisé WREX (Wecyclers Recycling Exchange). Ces points de collecte installés dans des conteneurs maritimes réaménagés qui sont disséminés dans différents quartiers de Lagos et géré par un employé de Wecyclers. Leur travail consiste à collecter les matières recyclables (bouteilles, verre, carton, aluminium) que les gens du quartier leur apportent en échange de points qu'ils peuvent échanger contre des produits essentiels tels que de la nourriture et des articles ménagers. Ce système facilite l'accès des communautés au recyclage, tout en créant des emplois locaux.

Charles travaille chez Wecyclers depuis près de sept ans. Ingénieur mécanicien de formation, il a d'abord intégré l'entreprise après son service national. Charles était motivé par l'envie de contribuer à la protection de l'environnement tout en mettant ses compétences au service d'une cause utile. Il commence donc par gérer un hub de collecte de bouteilles PET à Lagos, avant de passer à un rôle de gestion de projets internes et externes, en collaboration avec de grandes entreprises comme Nestlé, Unilever ou Sahara.

Wecyclers se spécialise actuellement dans la collecte et le tri des déchets (principalement plastiques) ; bien que à long terme elle envisage d'assurer la transformation complète des matériaux. Une fois triés (par exemple pour les bouteilles plastique il faudra séparer les bouchons et les débarrasser des étiquettes), les matériaux sont compressés en cubes d'environ 300 kg. Ceux-

ci sont ensuite vendus ou exportés, majoritairement vers l'Europe. Pour étendre sa présence, l'entreprise développe un modèle de franchise. Elle propose de fournir des machines, des formations et du soutien logistique à des entrepreneurs locaux, ce qui lui permet de multiplier ses centres de collecte au-delà de Lagos. Grace à cela, elle est active dans 10 à 15 États nigérians et prévoit actuellement une première implantation à Cotonou, au Bénin, pour ensuite s'étendre vers le reste du continent.

Les obstacles rencontrés sont multiples mais le financement reste un enjeu central, tant pour développer les infrastructures que pour motiver les citoyens à recycler à travers des récompenses. Les coûts logistiques, notamment liés à l'entretien des véhicules de collecte et d'acheminement des produits recyclés, sont également élevés. Charles souligne le rôle crucial que pourraient jouer les politiques publiques pour rendre le recyclage obligatoire ou encourager les producteurs industriels à s'impliquer davantage dans la gestion de leurs déchets. Il déplore que certains pays africains soient devenus des dépotoirs pour les déchets importés d'Europe et appelle donc à une législation plus ferme et mieux appliquée.

Pour Charles, l'économie circulaire consiste à créer une boucle fermée entre les consommateurs, les recycleurs et les producteurs. Il visualise un système dans lequel les déchets récupérés sont transformés localement et réinjectés dans la chaîne de production, sans perte ni externalité négative pour l'environnement. Cette logique est déjà partiellement mise en œuvre grâce aux partenariats que Wecyclers noue avec des entreprises multinationales.

3.4 Entretien avec Piotr Barczak, Program Manager à ACEN Foundation (Belgique)

ACEN Foundation (African Circular Economy Network Foundation) est une organisation panafricaine à but non lucratif, dédiée à la promotion de l'économie circulaire sur le continent. Elle œuvre pour une transition juste et inclusive vers des modèles de production et de consommation durables, en rassemblant experts, institutions, entreprises et communautés autour de projets, recherches et plaidoyers. Par ses actions, ACEN Foundation soutient la création d'emplois verts, la préservation des ressources naturelles et l'innovation circulaire adaptée aux contextes locaux. Active dans plusieurs pays africains, l'organisation contribue à inscrire l'économie circulaire dans les politiques publiques et les pratiques entrepreneuriales durables.

Piotr Barczak a rejoint officiellement ACEN Foundation en janvier 2023, après en avoir été

membre actif depuis 2016, où il assume actuellement le rôle de Program Manager. Avant cela, il a acquis une solide expérience au niveau européen, notamment au Bureau européen de l'environnement, qu'il intègre en 2013. Initialement recruté pour travailler sur la qualité de l'air, il se voit confier également un rôle partiel sur les politiques des déchets. C'est cette dernière thématique qui finit par le passionner et orienter sa carrière. Son engagement coïncide avec les premiers pas de l'Union européenne vers une stratégie sur l'économie circulaire, notamment sous l'impulsion du commissaire Janez Potočnik. Il participe activement à l'élaboration du premier « paquet économie circulaire » présenté en 2014, puis à la révision de la directive-cadre sur les déchets, finalisée en 2018. Après plusieurs années à collaborer avec des acteurs institutionnels et locaux à travers l'Europe, la crise du COVID-19 agit comme un révélateur aux yeux de Piotr: pour être efficace, l'économie circulaire doit s'appliquer au-delà du cadre européen. Il s'engage alors dans des projets au niveau global (comme au Bangladesh ou encore au Kenya) puis décide de s'engager pleinement avec ACEN pour porter une vision plus globale et inclusive de la transition circulaire.

L'un des projets phares menés par la fondation a été la réalisation d'un plan d'action pour l'économie circulaire à l'échelle du continent africain, commandité par l'Union africaine et financé par la Commission européenne. Ce travail a consisté en la réalisation de 54 fiches de pays ; chaque fiche pays présente une analyse rapide de la situation économique, des flux de matières, des secteurs clés et des parties prenantes concernées. Contrairement aux directives européennes, ce plan ne représente aucune contrainte juridique. Il s'agit plutôt d'un ensemble de recommandations et de bonnes pratiques destinées à orienter les États membres de l'Union africaine. Piotr souligne cette différence structurelle : « *À l'Union européenne, il y a des sanctions en cas de non-application. Ce n'est pas le cas à l'Union africaine, où l'approche est non contraignante* ».

En ce qui concerne le Togo, ACEN n'a pas de projet en cours, mais a aidé le gouvernement togolais à rédiger une note conceptuelle à destination de la Banque africaine de développement pour obtenir un financement pour une feuille de route nationale et cette proposition n'a malheureusement pas été retenue.

Piotr présente des différences importantes dans la compréhension du concept d'économie circulaire entre l'Europe et l'Afrique. En Afrique, le terme est souvent confondu avec la simple gestion des déchets et le recyclage, ce qui reste selon lui une interprétation réductrice. Pour lui, l'économie circulaire vise à maintenir les ressources à leur plus haute valeur le plus longtemps possible, ce qui

implique aussi de meilleures pratiques de conception, de réparation, de durabilité des produits, et une attention portée aux usages collectifs (partage, location, etc.). Il critique également l'influence des multinationales sur les pratiques de consommation et de gestion des déchets en Afrique. « *Nous voyons que dans de nombreux pays, que les grandes entreprises comme Coca-Cola, Nestlé et ainsi de suite, installent simplement des usines de recyclage. Ils sont capables de collecter un peu plus…Ensuite, ils l'utilisent comme matériau secondaire dans leurs produits. Ce n'est qu'une partie de l'économie circulaire* ». Le problème, c'est que ce système, promu depuis des années, a freiné l'adoption de modes de consommation et de distribution plus durables et circulaires, comme l'usage de contenants réutilisables ou les solutions sans emballage. Pourtant, de nombreuses personnes continuent d'acheter en vrac sur les marchés, mais utilisent encore trop souvent des sacs à usage unique.

Au-delà des divergences de compréhension de l'économie circulaire, plusieurs blocages freinent sont en Afrique ; notamment la difficulté d'accès au financement pour les petites entreprises, le manque d'infrastructures adaptées (énergie, collecte séparée), l'absence de législation contraignante et la domination des logiques de commerce international sur les dynamiques locales. Piotr insiste sur l'importance de soutenir les initiatives locales, souvent plus inclusives et durables, mais trop peu accompagnées aujourd'hui. « *Ce n'est pas que chaque village doive connaître le terme "économie circulaire". Il faut leur donner les moyens de maintenir ou retrouver leurs pratiques traditionnelles circulaires* ». L'agriculture serait le secteur le plus prometteur pour développer des pratiques circulaires sur le continent et aurait le potentiel de devenir un levier clé de l'économie circulaire. Avec des pratiques déjà employées comme la rotation des cultures, le compostage ou l'utilisation du biochar, on peut nourrir les sols de manière durable. Une innovation prometteuse évoquée par Piotr est l'élevage de la mouche soldat noire, qui produit à la fois des protéines et des fertilisants naturels, réduisant ainsi la dépendance à des intrants importés et polluants. Ces approches locales représentent des alternatives durables pour renforcer la sécurité alimentaire tout en préservant les écosystèmes.

4. Analyses globales, perspectives et recommandations

Contrairement au modèle linéaire classique, l'économie circulaire repose sur la réduction, la réutilisation, le recyclage et la régénération des ressources afin de minimiser les déchets. Le Togo a amorcé une transition vers une économie plus verte et circulaire, comme en témoignent ses

engagements climatiques (réduction de 50 % des gaz à effet de serre d'ici 2030), l'adoption de nouvelles lois environnementales, et la mise en place de partenariats avec des acteurs internationaux tels que l'ONU, la Banque africaine de développement, ou encore des pays comme la Corée du Sud, la Finlande ou le Maroc.

Cependant, le développement du modèle circulaire nécessite une transformation des modes de production, l'adoption de technologies durables, et l'engagement de tous les acteurs (gouvernement, entreprises, société civile et citoyens). Pour réussir cette transition, des politiques incitatives, des normes écologiques et des investissements dans les infrastructures de gestion des déchets (centres de tri, technologies de recyclage) sont indispensables (ONG 2D, 2024). Il est donc nécessaire pour le Togo de renforcer son cadre réglementaire. Par exemple, « *des allègements fiscaux pour les entreprises circulaires et des taxes plus élevées pour les produits gaspilleurs incitent le secteur privé à promouvoir des solutions circulaires. De même, les programmes de marchés publics institutionnels, tels que les marchés dématérialisés et l'interdiction du plastique dans les institutions publiques, sont des solutions à portée de main pour les décideurs politiques, qui pourraient accélérer la diffusion des innovations circulaires au sein du secteur privé* » (Fwangkwal et al., 2025). L'Etat pourrait également mettre en place la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) comme c'est déjà le cas au Nigéria, en Afrique du Sud, au Ghana et au Rwanda. Ce dispositif impose aux producteurs de plastiques, d'équipements électroniques ou de textiles de prendre en charge la fin de vie de leurs produits, facilitant ainsi leur collecte et leur recyclage.

Selon des recommandations établies des Nations Unies en collaboration avec Switch Africa Green et L'Union Européenne, il faudrait également supprimer les subventions nuisibles qui favorisent des modèles linéaires, renforcer la collecte et l'analyse de données sur les flux de matières et les impacts économiques et environnementaux (les données fiables et constantes sur l'économie circulaire et la gestion des déchets sont manquantes), définir clairement les rôles des institutions dans la mise en œuvre et le suivi des stratégies circulaires mais également assurer la cohérence entre les politiques nationales et celles des communautés régionales comme la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) (United Nations et al., 2022). Sotamenou recommande dans son article sur le bilan de la gestion des déchets solides en Afrique cinquante ans après les indépendances, de promouvoir en Afrique le tri sélectif à l'échelle des ménages et d'institutionnaliser la pré collecte, le recyclage et le compostage afin de réduire les externalités

négatives liées à l'enfouissement des déchets (Sotamenou, 2022). Intégrer les citoyens et les travailleurs au cœur de la transition, est donc essentiel à une adoption systémique de l'économie circulaire.

Par ailleurs, il y a vide important dans le cadre juridique togolais pour certains entrepreneurs comme Justin Bekounim, fondateur de VEGA Recycling pour qui le système légal actuelle ne reconnait pas le statut d'entrepreneur social. « *L'entrepreneuriat social cherche à concilier profit économique et profit social. Autrement dit, les entrepreneur.es sociaux tentent de répondre à un besoin collectif, à adresser un enjeu social, par le biais d'une activité économique pérenne* » (hub.brussels, 2023). Aujourd'hui, les entreprises à impact environnemental et social sont soumises aux mêmes règles fiscales et administratives que les entreprises classiques, ce qui freine leur développement. Il faudrait donc une réforme législative afin de créer un statut spécifique, avec un cadre adapté et des soutiens ciblés (fiscaux, financiers, administratifs), et valoriser pleinement ces entrepreneurs rôle dans la transition écologique et l'économie circulaire.

Un plan stratégique national ou une feuille de route nationale permettrait de structurer efficacement et durablement ces changements vers une économie circulaire. Les bénéfices d'une telle approche selon l'ACEN Foundation sont de de créer une vision partagée, d'assurer l'inclusion des parties prenantes, de planifier les actions et les coûts, et d'améliorer la coordination entre les secteurs. Elle favorise aussi la mobilisation des financements, la résilience, et l'alignement avec les grandes politiques internationales comme les ODD et les NDC (Elsaid, 2023).

D'après l'étude de Koech et al., les efforts pour intégrer l'économie circulaire dans les stratégies de développement sont freinés par un manque d'investissements publics et privés. Le chômage élevé, la forte présence du secteur informel et l'instabilité du marché du travail compliquent la mise en œuvre de solutions durables. Les institutions manquent souvent de moyens pour structurer les secteurs, ce qui entraîne un manque de coordination et d'infrastructures adaptées (Koech et al., 2023).

Au Togo, comme en Afrique, le secteur informel (constitué de pré-collecteurs, récupérateurs et revendeurs) prend en charge une grande partie des activités de tri et de recyclage (Kondoh et al., 2019). Ces acteurs du secteur informel mettent souvent leur vies en danger en manipulant des déchets dangereux sans équipement et formation adéquats afin de générer un peu d'argent, c'est pourquoi il est nécessaire de développer un système de soutien efficace pour leur garantir une rémunération décente pour les services qu'ils rendent à la collectivité. Il faudrait intégrer les acteurs

informels dans des coopératives, leur fournir des équipements de protection, des formations adaptées, et surtout favoriser leur accès au financement. Les problèmes de financements sont confirmés lors des entretiens menés avec Justine de VEGA Recycling, Brigitte de WEP Togo, Charles de Wecyclers et Piotr de ACEN Foundation. Il existe des subventions ponctuels mais non constantes à cause du grand nombre d'entrepreneurs en compétition pour les obtenir ; ce qui pose un frein à une évolution durable des infrastructures comme la ferme-école agroécologique de Brigitte, malgré un fort impact social sur les femmes rurales. Charles, quant à lui, insiste sur les coûts élevés liés à la logistique (collecte, transport, maintenance des équipements) et la difficulté à motiver durablement les citoyens à recycler sans mécanismes d'incitation financière solides. De ce fait, il est crucial de développer l'accès au financement et si l'on suit les recommandations des Nations Unies, cela passe par la création de fonds nationaux dédiés, le développement de produits financiers innovants en partenariat avec les banques et institutions régionales comme la BAD ou la BOAD, ainsi que par une assistance technique aux PME pour les aider à monter leurs dossiers de financement (United Nations et al., 2022). De plus, en dehors de la capitale de Lomé, les infrastructures sont quasiment absentes. La création de centres de pré-collecte dans les bas-fonds inaccessibles aux camions de ramassage de centres de tri, d'unités de compostage et de stations de traitement des déchets, répartis sur l'ensemble du territoire, est indispensable pour une gestion plus efficace et durable des déchets. Fwangkwal et al pensent que *« les gouvernements doivent également promouvoir indirectement la circularité en créant des infrastructures favorables à l'établissement de chaînes de valeur circulaires. Les réseaux de communication et de transport, ainsi que l'énergie et les usines de transformation durable permettent au secteur privé de transformer la production en Afrique* » (Fwangkwal et al., 2025).

Un autre facteur important est la gouvernance transparente en Afrique subsaharienne qui reste un défi majeur, avec des scores inférieurs à 40 % sur plusieurs indicateurs clés tels que la stabilité politique, la qualité des institutions et le contrôle de la corruption. Cette situation limite la mise en place de politiques efficaces pour encourager des pratiques durables (IFDD, 2024). Le Togo possède un score GPI (Global Peace Index) faible de 2.381 et un score CPI (Corruption Perceptions Index) très bas de 32. Bien que le pays ne soit pas en guerre, ces scores indique qu'il fait face à certaines tensions internes, défis de sécurité ou instabilités politiques et est affecté par une corruption importante. Un défi législatif au Togo (comme dans de nombreux pays africains) ne réside pas dans l'absence de lois, mais dans leur non-application. Bien que de nombreux cadres

réglementaires existent en matière d'environnement, de déchets ou d'économie circulaire, leur mise en œuvre reste faible. La corruption particulièrement est un problème qui fragilise la confiance dans les institutions, et ralentit les réformes publiques. Un renforcement sévère de l'application des textes, un contrôle plus rigoureux et une mobilisation sincère des autorités est crucial pour garantir un véritable changement.

On ne devrait pas oublier les savoir-faire traditionnels africains décrits dans le chapitre 1 (la réutilisation, la fabrication artisanale à partir de matériaux naturels ou la sobriété dans la consommation) qui ont été marginalisées au profit de modèles plus linéaires. Pour construire une véritable économie circulaire, l'Afrique, et le Togo en particulier, devraient réintégrer ces logiques en amont de la chaîne de valeur : production écoresponsable, éducation à la consommation durable, et politiques favorisant la prévention du déchet plutôt que sa simple gestion. Comme mentionné dans le rapport de GAIA sur la vie avant le plastique souligne, il est important de préserver les solutions existantes et traditionnelles. Plusieurs communautés africaines démontrent leur volonté de revenir à ces pratiques ancrées dans les réalités culturelles locales tout en les combinant avec des innovations écologiques modernes (Mae Ferriol & Hernandez, 2024).

Au-delà de tous ces éléments, le Togo doit également se projeter sur le long terme et investir dans des secteurs à fort potentiel tels que le recyclage, les énergies renouvelables, l'agriculture durable, le textile local et la construction capables de créer de l'emploi tout en réduisant l'impact environnemental. Il est essentiel de définir des priorités sectorielles claires, de soutenir la recherche et l'innovation pour des solutions adaptées au contexte national, et de renforcer la coopération régionale afin d'harmoniser les normes et favoriser les synergies (United Nations et al., 2022).

CONCLUSION

Ce travail de fin d'études a permis d'explorer les potentialités de l'économie circulaire (EC) en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur le cas du Togo. Ainsi, l'économie circulaire représente une véritable opportunité pour le Togo face aux défis environnementaux, sociaux et économiques actuels. Le Togo bénéficie d'un contexte économique en croissance, d'un engagement politique renouvelé et de partenariats internationaux renforcés, autant de facteurs favorables à une transition vers une économie plus résiliente et durable. Si des initiatives prometteuses existent déjà, notamment dans le domaine du recyclage ou de l'agriculture durable,

leur portée reste encore limitée. Il existe des obstacles structurels comme le manque de financement, un cadre législatif incomplet, et une dépendance au secteur informel. Ces observations ont également été faites lors des entretiens menés avec des acteurs du terrain et révèlent des freins additionnels à cette transition notamment le manque de reconnaissance juridique pour les entreprises sociales, les infrastructures insuffisantes, et la faible application des textes existants. En parallèle, les comparaisons avec des pays comme le Rwanda, le Ghana ou l'Afrique du Sud montrent qu'une stratégie nationale forte, appuyée par des politiques contraignantes, une gouvernance cohérente et des mécanismes incitatifs, peut accélérer le changement. Le Togo dispose du capital humain, de l'énergie entrepreneuriale et de la volonté politique nécessaires, mais ceux-ci doivent s'inscrire dans un cadre institutionnel clair et cohérent.

En conclusion, l'économie circulaire ne doit pas être abordée comme une simple réponse technique aux problèmes de déchets, mais comme un projet de société porteur de sens. La gestion des déchets, souvent perçue comme le cœur de l'économie circulaire, en est un maillon important, mais ne peut à elle seule incarner la transformation attendue. Une approche plus large et systématique (inclusion des acteurs locaux, soutien aux PME et startups vertes, renforcement du cadre réglementaire, investissement dans les technologies adaptées, et surtout reconnaissance et valorisation des savoirs traditionnels) est essentielle pour construire un modèle véritablement circulaire. Elle peut contribuer à créer des emplois locaux, à renforcer l'autonomie des communautés, à préserver les ressources naturelles et à faire émerger de nouveaux modèles économiques plus inclusifs.

Le Togo a l'opportunité d'inventer une trajectoire propre, en s'appuyant sur ses spécificités culturelles et sociales, et en misant sur la formation, l'innovation et la coopération régionale pour bâtir un avenir durable.

BIBLIOGRAPHIE

ACEA. (s. d.-a). *AFRICA's CIRCULAR ECONOMY : THE CANVAs of POSSIBILITIES*. Consulté 24 février 2025, à l'adresse https://www.aceaafrica.org/_files/ugd/72f3d3_f8b5bf68da9f4d57b484aa3019b47463.pdf

ACEA. (s. d.-b). *The Circular Economy in Africa*. https://www.aceaafrica.org/_files/ugd/72f3d3_bf5611de17e7472ca71bce856a9fb98e.pdf?index=true

ACEF. (2025a, mars 11). *AfriCircular Innovators Programme*. African Development Bank. https://www.afdb.org/en/documents/africircular-innovators-programme

ACEF. (2025b, mars 11). *National Circular Economy Roadmap (NCER) project*. African Development Bank. https://www.afdb.org/en/documents/national-circular-economy-roadmap-ncer-project

ACEN. (s. d.). *African Circular Economy Network*. Consulté 29 mars 2025, à l'adresse https://acen.africa/about/

ACEN Foundation. (s. d.). *Circular Economy Action Plan and Roadmap in Ghana*. ACEN Foundation. Consulté 8 mai 2025, à l'adresse https://acenfoundation.org/project/circular-economy-action-plan-and-roadmap-in-ghana/#:~:text=The%20CEAP%20outlines%20clear%20goals,practices%20and%20meet%20international%20standards.

ADEME. (s. d.). *Économie circulaire : Définition, enjeux et concepts*. Centre de ressources ADEME. Consulté 1 février 2024, à l'adresse https://economie-circulaire.ademe.fr/economie-circulaire

ADEME. (2020, novembre). *L'économie circulaire : Comment ça marche?* https://librairie.ademe.fr/ged/928/infographie-economie-circulaire-comment-ca-marche.pdf

Agri Digitale. (2023, mars 20). *A new step for Togo in recycling*. https://agridigitale.net/article/construire-une-industrie-moderne-de-recyclage-au-togo

Anokye, K., & Mohammed, A. S. (2024). Indigenous traditional knowledge for cleaner waste systems and sustainable waste management system in Ghana. *Cleaner Waste Systems*, *9*, 100165. https://doi.org/10.1016/j.clwas.2024.100165

Arrêté n° 11/13/MIZFIT/CAB du 22 mars 2013 fixant les modalités de gestion des sachets, sacs et emballages plastiques biodégradables et des additifs pour la production des sachets et

emballages plastiques biodégradables au Togo (2013). https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC143628/

BAD. (s. d.-a). *Africa Circular Economy Facility (ACEF)*. African Development Bank. Consulté 24 février 2025, à l'adresse https://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/topics/circular-economy/africa-circular-economy-facility-acef

BAD. (s. d.-b). *Economie circulaire*. Groupe de la Banque africaine de développement. Consulté 1 décembre 2024, à l'adresse https://www.afdb.org/fr/themes-et-secteurs/themes/economie-circulaire

BAD. (s. d.-c). *République togolaise*. Groupe de la Banque africaine de développement. Consulté 24 février 2025, à l'adresse https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/togo

BAD. (2024a, août 22). *Le programme AfriCircular Innovators de la Banque africaine de développement sélectionne 30 petites et moyennes entreprises pour développer des solutions d'économie circulaire*. Groupe de la Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fr/news-and-events/le-programme-africircular-innovators-de-la-banque-africaine-de-developpement-selectionne-30-petites-et-moyennes-entreprises-pour-developper-des-solutions-deconomie-circulaire-73695

BAD. (2024b, novembre 29). *Togo : Le Fonds africain de développement va fournir une garantie partielle de crédit pour soutenir le financement de projets verts et sociaux*. Groupe de la Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/togo-le-fonds-africain-de-developpement-va-fournir-une-garantie-partielle-de-credit-pour-soutenir-le-financement-de-projets-verts-et-sociaux-79100

BAD. (2025a, janvier 21). *La Banque africaine de développement approuve un projet régional pionnier de gestion des produits chimiques et des déchets en Afrique*. https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-approuve-un-projet-regional-pionnier-de-gestion-des-produits-chimiques-et-des-dechets-en-afrique-80393

BAD. (2025b, février 12). *Finland Strengthens Collaboration with the African Development Bank Ahead of African Development Fund's 17th Replenishment*. African Development Bank. https://www.afdb.org/en/news-and-events/finland-strengthens-collaboration-african-development-bank-ahead-african-development-funds-17th-replenishment-80900

Banque Mondiale. (2022). *Chômage, jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans) (estimation nationale)—Togo*. Groupe de la Banque mondiale. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.NE.ZS?locations=TG

Banque Mondiale. (2023a). *Croissance du PIB par habitant (% annuel)*. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.KD.ZG

Banque Mondiale. (2023b). *PIB par habitant ($ US courants)*. Groupe de la Banque mondiale. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD

Banque Mondiale. (2024a). *Chômage, femmes (% de la population active féminine) (estimation modélisée OIT)—Togo*. Groupe de la Banque mondiale. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.FE.ZS?locations=TG

Banque Mondiale. (2024b). *Chômage, hommes (% de la population active masculine) (estimation modélisée OIT)—Togo*. Groupe de la Banque mondiale. https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SL.UEM.TOTL.MA.ZS?locations=TG

Banque Mondiale. (2024c). *Chômage, total (% de la population) (estimation modélisée OIT)—Sub-Saharan Africa*. Groupe de la Banque mondiale. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.TOTL.ZS?locations=ZG

Banque Mondiale. (2024d, octobre 8). *Togo—Vue d'ensemble*. Groupe de la Banque mondiale. https://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview

Banque Mondiale. (2025, mars 31). *Togo—Vue d'ensemble*. Groupe de la Banque mondiale. https://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview

Basel Convention. (s. d.). *Parties to the Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal*. Basel.int. Consulté 27 avril 2025, à l'adresse https://www.basel.int/Countries/StatusofRatifications/PartiesSignatories/tabid/4499/Default.aspx

Boulding, K. E. (1966). The Economics of the Coming Spaceship Earth. In *Environmental Quality in a Growing Economy* (p. 7-8). Resources for the Future/Johns Hopkins University Press. https://arachnid.biosci.utexas.edu/courses/THOC/Readings/Boulding_SpaceshipEarth.pdf

Bruxelles Environnement. (2017). *PLAN DE GESTION DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS* (p. 5). Bruxelles Environnement. https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/PLAN_Gestion_DechetHulpbronnen_FR.pdf

CCAC. (2022). *Togo—Renforcement des capacités pour réduire SLCP émissions du secteur des déchets, en tenant compte du genre [TG-22-002]*. https://www.ccacoalition.org/fr/content/togo-capacity-building-reduce-slcp-emissions-waste-sector-consideration-gender-tg-22-002?utm

CCAC. (2023). *Togo—Feuille de route pour une gestion efficace et durable des déchets solides municipaux de la ville de Lomé*. https://www.ccacoalition.org/fr/projects/togo-roadmap-efficient-and-sustainable-management-municipal-solid-waste-city-lome

CCAC Sécrétariat. (2020, septembre 16). *Le ministre togolais de l'environnement approuve le premier plan national de réduction des polluants atmosphériques et des polluants climatiques à courte durée de vie*. Clean & Climate Air Coalition. https://www.ccacoalition.org/fr/news/togos-minister-environment-endorses-first-national-plan-reduce-air-pollutants-and-short-lived-climate-pollutants

Chatham House. (s. d.). *All national CE roadmaps and strategies in Africa*. Circulareconomy.earth. Consulté 30 mars 2025, à l'adresse https://circulareconomy.earth/?policy=ce-rs&regionzoom=afr

Chauvet, C. (Réalisateur). (2025, février 14). *Togo : Le recyclage des déchets* [Enregistrement vidéo]. TV5MONDE. https://information.tv5monde.com/international/video/togo-le-recyclage-des-dechets-2762816#:~:text=Le%20pays%20ne%20dispose%20pas,m%C3%AAmes%20et%20recycler%20les%20d%C3%A9chets.

Décret n° 2011-003-PR du 05 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques au Togo (2011). https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC143632/

DG Trésor France. (2024, décembre 17). *Indicateurs et conjoncture*. Direction générale du Trésor. https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/TG/conjoncture#:~:text=Le%20secteur%20primaire%20(principalement%20l,%2C%20repr%C3%A9sente%2023%20%25%20du%20PIB.

Dossavi, A. R. (2023, décembre 19). *Protection de l'environnement : Le Togo veut mieux encadrer l'économie circulaire et l'économie verte, le crédit carbone*. Togo First. https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/1912-13129-protection-de-l-environnement-le-togo-veut-mieux-encadrer-leconomie-circulaire-et-leconomie-verte-le-credit-carbone

Dossavi, A. R. (2024, avril 20). *Togo : Le Parlement adopte la nouvelle constitution en deuxième lecture, avec de légères modifications*. Togo First. https://www.togofirst.com/fr/politique/2004-13886-togo-le-parlement-adopte-la-nouvelle-constitution-en-deuxieme-lecture-avec-de-legeres-modifications

Edoh, E. (2023, juin 14). *Togo : L'UE injecte plus de 3 milliards FCFA dans un nouveau projet de gestion des déchets*. Togo First. https://www.togofirst.com/fr/services/1406-12079-togo-l-ue-injecte-plus-de-3-milliards-fcfa-dans-un-nouveau-projet-de-gestion-des-dechets

Edoh, E. (2025a, mars 18). *La BAD et le Togo lancent un projet de réorganisation des Partenariats Public-Privé*. Togo First. https://www.togofirst.com/fr/gestion-

publique/1803-15954-la-bad-et-le-togo-lancent-un-projet-de-reorganisation-des-partenariats-public-prive

Edoh, E. (2025b, mars 21). *Le Togo désormais doté d'une loi sur le changement climatique*. Togo First. https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/2103-15980-le-togo-desormais-dote-d-une-loi-sur-le-changement-climatique

Edoh, E. (2025c, mars 21). *Loi sur la lutte contre les changements climatiques*. Togo First. https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/2103-15980-le-togo-desormais-dote-d-une-loi-sur-le-changement-climatique

Elsaid, S. (2023, novembre 22). *Circular Economy – How Governments can Strategize CE Developments*. https://www.unescwa.org/sites/default/files/event/materials/1.2%20Circular%20Economy%E2%80%93How%20Governments%20can%20Strategize%20CE%20Developments-Sarah%20Elsaid-%20ACENF.pdf

Elsaid, S., & Tsonang, J. (2022). *Trade Processes for Waste and Recyclables*. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. https://publikationen.giz.de/qlinkdb/cat/ID=249927000

EPA. (2018, février). *Technical Guidelines on Environmentally Sound E-Waste Management for Collectors, Collection Centers, Transporters, Treatment Facilities and Final Disposal in Ghana*. https://www.sustainable-recycling.org/wp-content/uploads/2018/03/eWaste-Guidelines-Ghana_2018_EPA-SRI.pdf

European Commission. Directorate General for Environment., Trinomics., adelphi., Cambridge Econometrics., Tomorrow Matters Now., & African circular economy network. (2021). *Circular economy in the Africa-EU cooperation : Continental report.* Publications Office. https://data.europa.eu/doi/10.2779/008723

European Union. (s. d.). *SWITCH Africa Green*. Switch 2 Green. Consulté 30 mars 2025, à l'adresse https://www.switchtogreen.eu/home/switchafricagreen/

Eyong, C. T. (2007). Indigenous Knowledge and Sustainable Development in Africa : Case Study on Central Africa. In *Tribes and Tribals: Vol. Special Volume No. 1* (p. 121-139). https://www.zef.de/fileadmin/user_upload/deed_Chapter12_Eyong-C-Takoyoh.pdf

Federal Democratic Republic Of Ethiopia. (2011, septembre). *Ethiopia's Climate-Resilient Green Economy—Green economy strategy*. https://www.epa.gov.et/images/Polices/CRGE_Strategy_Final.pdf

Fwangkwal, B., Luotonen, E., & Järvinen, L. (2025, novembre 3). *Africa's circular economy needs support from policymakers*. https://www.sitra.fi/en/articles/africas-circular-economy-needs-support-from-policymakers/

Giprecyclage. (2024, décembre 23). *Visite Officielle De La Cheffe Du Gouvernement Togolais Sur Le Site De Green Industry Plast-Togo (GIP-TOGO)*. https://giprecyclage.org/visite-officielle-de-la-cheffe-du-gouvernement-togolais-sur-le-site-de-green-industry-plast-togo-gip-togo/

Green Customs. (s. d.). *Green Customs Initiative Partners*. Green Customs Initiative. Consulté 30 mars 2025, à l'adresse https://www.greencustoms.org/

GRID-Arendal. (2021). *Circular Economy on the African Continent : Perspectives and Potential* (p. 10). Arendal, Norway: GRID-Arendal. https://acen.africa/wp-content/uploads/2024/08/Circular-Economy-in-Africa-Perspectives-Potential.pdf

Hazardous and Electronic Waste Control and Management Act, 2016, Pub. L. No. Act 917 (2016). https://www.brr.gov.gh/acc/registry/docs/Hazardous%20and%20Electronic%20Waste%20Control%20and%20Mgt%20Act%20917.pdf

Hemkhaus, M., Ahlers, J., Kumi, E., Boateng, P., Hack, J., Bauer, T., Smit, T., Akenji, L., Van Hummelen, S., & McGovern, M. (2020). *Circular Economy in Africa-EU Cooperation : Country report for Ghana*. Circular Economy in Africa-EU Cooperation. https://doi.org/10.2779/50590

hub.brussels. (2023, avril 18). *Qu'est- ce que l'entrepreneuriat social ?* https://info.hub.brussels/guide/entreprendre-durablement/lentrepreneuriat-social-cest-quoi-exactement

IFDD. (2024). *Économie circulaire en Afrique francophone enjeux et défis* (Réalisation des ODD). Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD). https://www.ifdd.francophonie.org/publications/economie-circulaire-en-afrique-francophone-enjeux-et-defis/

Jan, S., & Bébada, M. D. (2022). Introduction : Structurer et renforcer l'économie circulaire en Afrique. *Association Africa 21*, *10*, 6.

Jeune Afrique. (2024, décembre 13). *Kigali, Rabat, Cotonou… Quelle est la ville africaine la plus propre ?* Jeune Afrique. https://www.jeuneafrique.com/1634903/economie-entreprises/kigali-rabat-cotonou-quelle-est-la-ville-africaine-la-plus-propre/

Kakpo, F. E. (2025, mars 10). *Togo : Économie en croissance et une confiance des entreprises toujours au rendez-vous en janvier (BCEAO)*. Togo First. https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/1003-15897-togo-economie-en-croissance-et-une-confiance-des-entreprises-toujours-au-rendez-vous-en-janvier-bceao

Käsner, S.-A., & Gihring, K. (2024, septembre). *South Africa's Policy Framework : Does it support a just Circular Economy transition?* https://acen.africa/wp-

content/uploads/2024/10/ACEN-South-Africas-Policy-Framework.pdf
Kondoh, E., Bodjona, M. B., Aziable, E., Tchegueni, S., Kili, K. A., & Tchangbedji, G. (2019). Etat des lieux de la gestion des déchets dans le Grand Lomé. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, *13*(4), 2200. https://doi.org/10.4314/ijbcs.v13i4.25
La Rédaction 5e. (2024, décembre 31). *Bilan socio-économique du Togo en 2024. Une année de résilience et de progrès dans un contexte mondial incertain.* La cinquième. https://www.lacinquieme.tg/bilan-socio-economique-du-togo-en-2024-une-annee-de-resilience-et-de-progres-dans-un-contexte-mondial-incertain/
Law No. 17/2019 relating to the Prohibition of manufacturing, importation, use and sale of Plastic Carry Bags and Single-use Plastic Items., Pub. L. No. No. 17/2019 (2019). https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC201553
Local Government Act 1993 (1993). https://faolex.fao.org/docs/pdf/gha91927.pdf
Loi n° 2008-005 portant loi-cadre sur l'environnement, 2008 (2008). https://tg.chm-cbd.net/sites/tg/files/2023-07/Loi%20cadre%20sur%20l_environnement_0.pdf
Loi Organique portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda, N°04/2005 du 08/04/2005 (2005). https://www.rema.gov.rw/rema_doc/Laws/Environment%20Organic%20Law.pdf
Loi portant sur l'interdiction de la fabrication, d'importation, d'utilisation et de commercialisation des sacs en plastique et des objets en plastique à usage unique, N°17/2019 du 10/08/2019 (2019). https://rema.gov.rw/fileadmin/templates/Documents/rema_doc/Laws%20updated/Law%20relating%20to%20the%20prohibition%20of%20manufacturing,%20importation,%20use%20and%20sale%20of%20plastic%20carry%20bags.pdf
Madonsela, B. S., Semenya, K., & Shale, K. (2024). A Review of Indigenous Knowledge Systems and Their Application in Sustainable Solid Waste Management. *World*, *5*(2), 219-239. https://doi.org/10.3390/world5020012
Mae Ferriol, P., & Hernandez, A. N. (2024). *La vie avant le plastique—Démonstration des Pratiques Traditionnelles de Réutilisation en Afrique*. Global Alliance for Incinerator Alternatives (GAIA). https://www.no-burn.org/wp-content/uploads/2024/06/gaia-life-before-plastic_FRENCH.pdf
Mahomed, O. (2013, novembre 1). *MAURICE ILE DURABLE*. Making sustainable development a part of all government policy and operations, Republic of Mauritius. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4074durable.pdf
MATDDT TG. (2023, décembre 18). *Gestion des déchets et assainissement urbains au Togo : Des orientations définies à Lomé lors du 1er Cotech du projet Gedec Togo*. Ministère de

l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Chefferie Coutumière.

Mulunga, B. (2024, août 9). *Indigenous communities are pioneers of sustainability and models for a sustainable future*. Africa Sustainability Matters. https://africasustainabilitymatters.com/indigenous-communities-are-pioneers-of-sustainability-and-models-for-a-sustainable-future/

Naidoo, M., & Dixon, A. (2024). *Africa Plastic Policy Factsheet—An Overview of Recent Research on Plastic Pollution in Africa*. GAIA. https://www.no-burn.org/wp-content/uploads/2024/10/Online-Africa-Plastic-Policy-PDF-.pdf

National Environmental Management Act, Pub. L. No. Act No. 107 of 1998 (1998). https://www.gov.za/documents/national-environmental-management-act

National Environmental Management: Waste Act, 2008, Pub. L. No. No. 59 of 2008 (2009). https://www.dffe.gov.za/sites/default/files/legislations/nema_amendment_act59.pdf

National Waste Information Regulations, 2012, Pub. L. No. Act No. 59 of 2008, Government Notice R625 of 2012 (2013). https://lawlibrary.org.za/akn/za/act/gn/2012/r625/eng@2012-08-13

Nations Unies Togo. (2023a). *Document cadre de coopération pour le développement durable 2023-2026*. https://togo.un.org/sites/default/files/2023-06/CCDD%202023-2026.pdf

Nations Unies Togo. (2023b). *Rapport annuel du cadre de coopération—Ensemble, pour des communautés résilientes*. Nations Unies. https://togo.un.org/sites/default/files/2024-10/Rapport%20annuel%202023%20UN%20TOGO.pdf

PNUD. (2020, août 5). *Objectif zéro déchet plastique au Togo*. https://www.undp.org/fr/togo/histoires/objectif-zero-dechet-plastique-au-togo

PNUD. (2023, avril 26). *Qu'est-ce que l'économie circulaire et pourquoi est-ce important ?* PNUD Climate Promise. https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/what-is-circular-economy-and-how-it-helps-fight-climate-change

PNUD Togo. (2023). *Programme des nations unies pour le développement au Togo—Rapport annuel 2023*. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-07/rapport_annuel_2023_pnud_togo_4_2.pdf

PNUD Togo. (2024, décembre). *Newsletter du bureau pays PNUD TOGO*. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2025-03/newsletter-pnud-togo-semestre-02_2024_vf.pdf

Pokoo, L., & Peters, M. (2024, janvier 22). *Can Africa Escape the Linear Economy and Waste Crisis ? Circular Economy Ignites Sustainable Growth in African Societies*. African Circular Business Alliance (ACBA). https://acba.africa/can-africa-escape-the-linear-economy-and-waste-crisis-circular-economy-ignites-sustainable-growth-in-african-

societies/?form=MG0AV3

Potgieter, J. E., Rajput, J., Hemkhaus, M., Ahlers, J., Van Hummelen, S., McGovern, M., & Artola, I. (2020). *Circular economy in Africa-EU cooperation : Country report for South Africa*. Publications Office of the European Union. https://doi.org/10.2779/242202

Public Private Partnership Act, 2020 (Act 1039), Pub. L. No. Act 1039 (2020). https://mofep.gov.gh/sites/default/files/acts/PPP-ACT-1039.pdf

Règlement N° 002 du 26/4/2018 portant gestion des déchets électroniques au Rwanda, N°002 DU 26/4/2018 (2018). https://rwandatrade.rw/media/Regulation__Governing_e-waste_management_in_Rwanda.pdf

Regulations Under Section 24 (D) Of The Environment Conservation Act (Act No. 73 Of 1989) - Plastic Carrier Bags And Plastic Flat Bags, Pub. L. No. Act No. 73 of 1989 (2003). https://cer.org.za/wp-content/uploads/2014/02/regulations-under-section-24d-_-plastic-carrier-bags-and-plastic-flat-bags.pdf

Renewable Energy Act, 2011, Pub. L. No. Act 832 (2011). https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC208775/

Republic of Ghana. (2010, mars). *National Environmental Sanitation Strategy and Action Plan (NESSAP)*. https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC227805/

Republic of Ghana. (2013). *Ghana National Climate Change Policy*. https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC169292/

Republic of Ghana. (2020, mars). *National Plastics Management Policy*. https://mesti.gov.gh/wp-content/uploads/2021/02/Revised-National-Plastics-Management-Policy_-FINAL.pdf

Republic of Ghana. (2021, septembre). *Updated Nationally Determined Contribution under the Paris Agreement (2020—2030)*. https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/Ghana%27s%20Updated%20Nationally%20Determined%20Contribution%20to%20the%20UNFCCC_2021.pdf

Republic of Rwanda. (2016, décembre). *National Sanitation Policy*. https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC201769/

Republic of Rwanda. (2019, juin). *National Environment and Climate Change Policy*. https://rdb.rw/eia/Rwanda_National_Environment_and_Climate_Change_Policy.pdf

Republic of Rwanda. (2022a, janvier). *Rwanda National Circular Economy—Action Plan and Roadmap*. https://www.environment.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=58556&token=1efafef04395aa568ceac5346426c5d29864bced

Republic of Rwanda. (2022b, septembre). *Revised Green Growth and Climate Resilience : National Strategy for Climate Change and Low Carbon Development*.

https://www.rema.gov.rw/fileadmin/user_upload/Rwanda_Green_Growth___Climate_Resilience_Strategy_06102022.pdf

Republic of South Africa. (s. d.). *Integrated Waste Management Plan (IWMP)*. Consulté 8 mai 2025, à l'adresse http://iwmp.environment.gov.za/

Republic of South Africa. (2012). *Our future : Make it work : national development plan, 2030*. National Planning Commission. https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/ndp-2030-our-future-make-it-workr.pdf

Republic of South Africa. (2020a). *National Waste Management Strategy 2020*. https://www.dffe.gov.za/sites/default/files/docs/nationalwaste_management_strategy.pdf

Republic of South Africa. (2020b, novembre 5). *Extended Producer Responsibility Regulations, 2020*. https://cer.org.za/wp-content/uploads/2009/07/NEMWA-Extended-Producer-Responsibility-Regulations-2020.pdf

republicoftogo.com. (2024, novembre 6). *Le Maroc favorise l'économie circulaire au Togo*. republicoftogo.com. https://www.republicoftogo.com/footer-articles/qui-sommes-nous

republicoftogo.com. (2025, mars 20). *Le Togo accélère sa transition vers un développement vert et inclusif*. republicoftogo.com. https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/environnement/le-togo-accelere-sa-transition-vers-un-developpement-vert-et-inclusif

République Togolaise. (s. d.). *Une République moderne*. Présidence de la République Togolaise. Consulté 14 mars 2025, à l'adresse https://presidence.gouv.tg/une-republique-moderne/

République Togolaise. (2011, janvier). *Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre du Togo*. https://faolex.fao.org/docs/pdf/tog158630.pdf

République Togolaise. (2017, janvier 1). *Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2017-2022*. https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC184007/

République Togolaise. (2018a, janvier 1). *Cadre stratégique d'investissements pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Togo (CSIGERN 2018-2022)*. https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC198333/

République Togolaise. (2018b, août 7). *Plan National de Développement (PND) 2018-2022*. https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC184778/

République Togolaise. (2021a). *DEUXIEME RAPPORT BIENNAL ACTUALISE - TOGO*. République Togolaise. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/BUR2_TOGO_2021.pdf

République Togolaise. (2021b, janvier). *Plan de gestion des déchets dangereux 2021-2025*. https://documents1.worldbank.org/curated/en/754281612302130123/pdf/Hazardous-non-

Hazardous-Waste-Management-Plan-Togo-Essential-Quality-Health-Services-For-Universal-Health-Coverage-Project-P174266.pdf?utm

République Togolaise. (2022, juillet 5). *A l'ecole de la formulation du cadre de cooperation des nations unies pour le developpement durable 2023-2026*. Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération. https://planification.gouv.tg/a-lecole-de-la-formulation-du-cadre-de-cooperation-des-nations-unies-pour-le-developpement-durable-2023-2026/

République Togolaise. (2023a, février 14). *Le Togo et le Système des Nations unies signent un nouveau cadre de coopération 2023-2026*. Présidence de la République Togolaise. https://presidence.gouv.tg/2023/02/14/le-togo-et-le-systeme-des-nations-unies-signent-un-nouveau-cadre-de-cooperation-2023-2026/

République Togolaise. (2023b, décembre 19). *Environnement : Vers une actualisation de la loi-cadre*. République Togolaise. https://www.republiquetogolaise.com/gestion-publique/1912-8721-environnement-vers-une-actualisation-de-la-loi-cadre

République Togolaise. (2024, juillet 5). *Indice de Développement Humain, les autorités togolaises prennent à cœur les prouesses et envisagent de faire mieux*. Ministère de l'Economie et des Finances. https://finances.gouv.tg/indice-de-developpement-humain-les-autorites-togolaises-prennent-a-coeur-les-prouesses-et-envisagent-de-faire-mieux/#:~:text=Le%20dernier%20rapport%20du%20Programme,%C3%A0%200%2C547%20en%202023%2D2024.

République Togolaise. (2025, janvier 13). *La résilience de l'économie togolaise en 2024/ Un bilan satisfaisant.* Ministère de l'Economie et des Finances. https://finances.gouv.tg/la-resilience-de-leconomie-togolaise-en-2024-un-bilan-satisfaisant/

Rossouw R, Gihring K, Crowe Pettersson K, & S-A Kasner. (2023). *Plastic bans and phase-outs : Benefits for South Africa*. WWF South Africa. https://acen.africa/wp-content/uploads/2024/08/Plastic-bans-and-phase-outs.pdf

RURA. (2015, avril 24). *Regulations No 002/EWASTAN/SW/RURA/2015 of 24th/April/2015 Governing Solid Wastes Recycling in Rwanda*. https://www.fao.org/faolex/results/details/es/c/LEX-FAOC193902/

Sachs, J. D., Lafortune, G., & Fuller, G. (2024). *The SDGs and the UN Summit of the Future. Sustainable Development Report 2024*. Dublin: Dublin University Press. https://www.tara.tcd.ie/handle/2262/108572

Sherpa. (2024). *Responsabilité des entreprises en matière de protection des droits humains et de l'environnement au Bénin, au Togo et au Sénégal—État des lieux du cadre politique et juridique et opportunités de plaidoyer*. Sherpa. https://www.asso-sherpa.org/wp-

content/uploads/2024/06/Sherpa_Rapport_Senegal_Benin_Togo_06_2024.pdf
Sotamenou, J. (2022). La gestion des déchets solides en Afrique cinquante ans après les indépendances : Bilan et perspectives. *Association Africa 21*, *10*, 11.
STADD. (2020a). *Le petit manuel d'éducation à l'environnement (gestion des déchets, développement durable, écologie marine et terrestre)*. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/tg/cf0b92aacc4fdd2e6afde819d3b2bfbca408167b6b471f2477139cb5b75c28e5.pdf
STADD. (2020b). *Manuel du petit composteur*. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/tg/d4662251184e27954223e300205e3a767897e5ac85c6f885d2406a3184185724.pdf
Togo—National planning on short-lived climate pollutants. (s. d.). Clean & Climate Air Coalition. Consulté 27 avril 2025, à l'adresse https://www.ccacoalition.org/projects/togo-national-planning-short-lived-climate-pollutants?utm
Togoscoop. (2025, janvier 14). *Interview Général Béréna Gnakoudè : « L'ANASAP n'a pas l'exclusivité de la gestion de la salubrité. Elle ne vient qu'en appui aux communes »*. TOGO SCOOP INFO. https://togoscoop.tg/interview-general-berena-gnakoude-lanasap-na-pas-lexclusivite-de-la-gestion-de-la-salubrite-elle-ne-vient-quen-appui-aux-communes/
UNDP (Éd.). (2024). *Breaking the gridlock : Reimagining cooperation in a polarized world*. United Nations Development Programme (UNDP). https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-10/hdr23_full_report_0319_fr_v2_0.pdf
UNEP. (s. d.). *Global Alliance on Circular Economy and Resource Efficiency (GACERE)*. UNEP. Consulté 20 mai 2025, à l'adresse https://www.unep.org/gacere
UNEP. (2018). *Africa Waste Management Outlook*. United Nations Environment Programme. https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/resource/Africa_Waste_Management.pdf
UNEP (Éd.). (2024). *Beyond an age of waste : Turning rubbish into a resource*. UNEP.
Union Africaine. (s. d.). *Convention de bamako sur l'interdiction d'importer en afrique des dechets dangereux et sur le controle des mouvements transfrontieres et la gestion des dechets dangereux produits en afrique*. African Union. Consulté 27 avril 2025, à l'adresse https://au.int/sites/default/files/treaties/7774-sl-BAMAKO_CONVENTION_ON_THE_BAN_OF_THE_IMPORT_INTO_AFRICA_AND_THE_CONTROL_OF_TRANSBOUNDARY_MOVEMENT_AND_MANAGEMENT_OF_HAZARDOUS_WASTES_WITHIN_AFRICA.pdf
Union Africaine. (2021, juillet). *Plan d'action de l'Union Africaine pour la relance verte*.

https://au.int/sites/default/files/documents/40790-doc-AU_Green_Recovery_Action_Plan_FRENCH1.pdf

Union Africaine. (2022). *Stratégie et plan d'action (2022-2032) de l'Afrique en matière de changement climatique et de développement résilient*. https://au.int/sites/default/files/documents/41959-doc-CC_Strategy_and_Action_Plan_2022-2032_13_02_23_FRENCH_Single_Print_Ready.pdf

United Nations. (s. d.-a). *Classement 2024 de la performance globale des pays d'Afrique sub saharienne en matière de développement durage*. Consulté 2 mai 2024, à l'adresse https://dashboards.sdgindex.org/rankings

United Nations. (s. d.-b). *Togo—Statements on SDGs*. Sustainable Development UN. Consulté 27 avril 2025, à l'adresse https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/togo

United Nations. (2025, avril 27). *7. D Paris Agreement*. Treaties.UN. https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27&clang=_fr

United Nations, Switch Africa Green, & European Union. (2022, août). *Guidelines to Accelerate the Transition Towards a Circular Economy in Africa*. https://www.greenpolicyplatform.org/guidance/guidelines-accelerate-transition-towards-circular-economy-africa

Waste Amendment Act, 2014, Pub. L. No. Act No. 26 of 2014, No. 37714 (2014). https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/377142-6act26of2014natenvironmanwasteaa.pdf

Waste Classification and Management Regulations, 2013, Pub. L. No. Act No. 59 of 2008, Government Notice R634 of 2013 (2024). https://lawlibrary.org.za/akn/za/act/gn/2013/r634/eng@2024-11-07

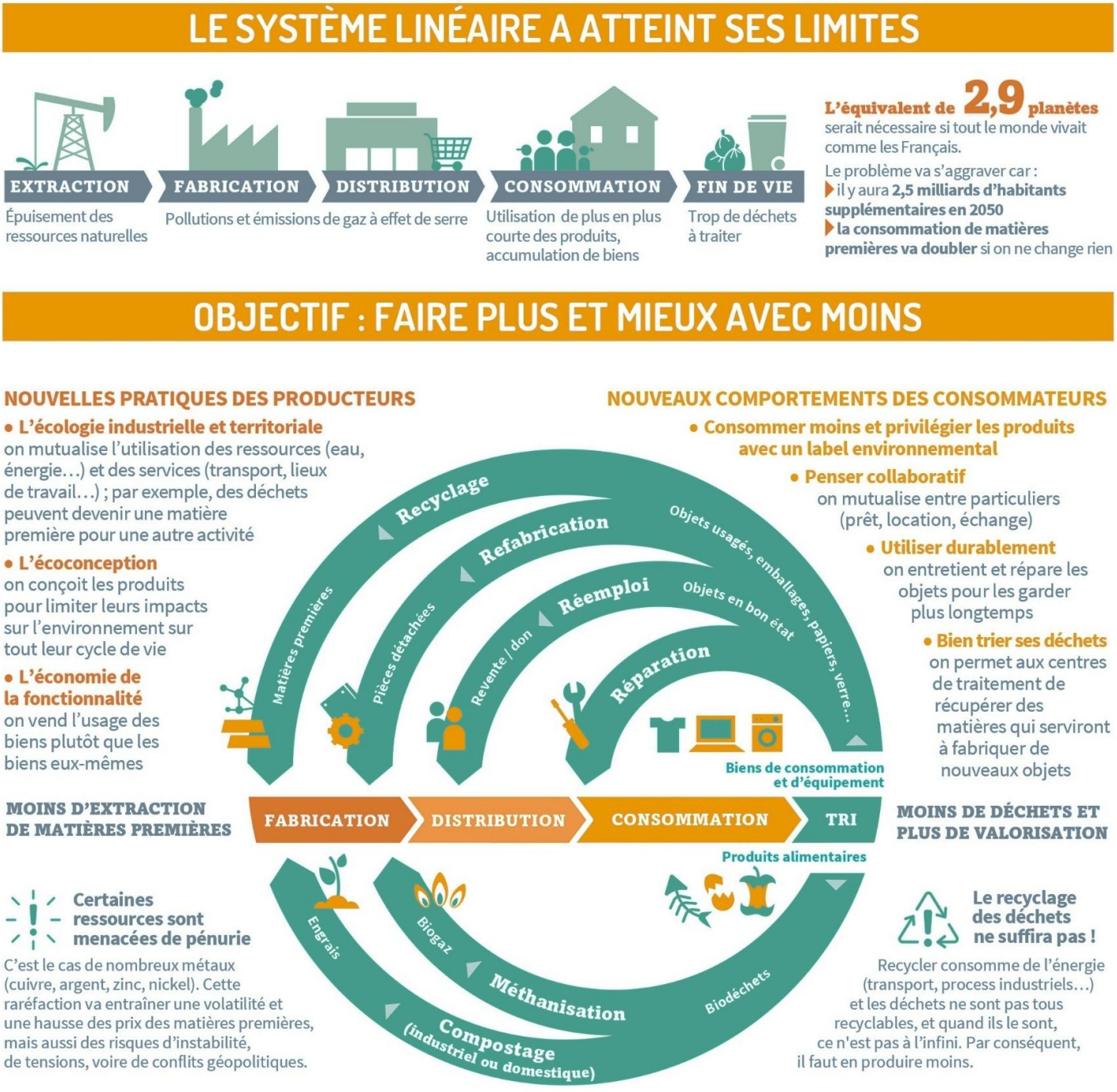
Waste Tyre Regulations, 2008, Pub. L. No. No. R.149 (2009). https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/31901149.pdf

Whyte, C. R., Irakoze, G., Katanisa, P., Desmond, P., & et al. (2020). *Circular economy in Africa-EU cooperation : Country report for Rwanda*. Circular Economy in Africa-EU Cooperation. https://data.europa.eu/doi/10.2779/22762

World Bank. (2023). *Analyse économique de la pollution plastique marine en Afrique de l'Ouest—Economie résumé* (No. 183995).

ANNEXES

ANNEXE 1: Economie linéaire vs Economie circulaire



Source: Extrait de l'infographie « L'économie circulaire : comment ça marche? » (ADEME, 2020)

ANNEXE 2: Echelle de Lansik

La hiérarchie de traitement des déchets – l'échelle de Lansink

En raison des contraintes sur les ressources-déchets (disponibilité, gestion et coût), il est essentiel d'optimiser leur utilisation. L'objectif dans une économie circulaire est de conserver le plus longtemps possible la valeur de la matière. C'est pourquoi le principe de l'échelle de traitement des déchets de Lansink a été proposé par Ad Lansink en 1979 aux Pays-Bas. En 2008, cette échelle a été reprise dans la Directive déchets comme principe directeur du droit de la prévention et de la gestion des déchets et transposé dans l'ordonnance déchets bruxelloise de 2012. Ainsi, toutes les autorités publiques et tous les acteurs privés en Europe doivent s'y référer quand ils sont responsables de la production ou de la prise en charge potentielle de déchets.

Dans sa version classique, l'échelle de Lansink indique les modes de gestion qu'il faut prioritairement adopter par rapport à des ressources-déchets : la **prévention** puis le **réemploi** puis le **recyclage** puis la **valorisation énergétique** et en ultime recours, l'**incinération sans valorisation** ou la **mise en décharge**. Les premières politiques des déchets ont consisté à s'assurer de la collecte et de l'élimination des déchets, par incinération ou mise en décharge. On est ensuite passé à une logique de valorisation énergétique ou matière afin d'éviter le gaspillage pur et simple, via l'incinération avec récupération d'énergie et le recyclage notamment. Aujourd'hui, le défi est de monter encore plus haut dans les échelons de Lansink en développant davantage la prévention (écoconception des produits, non gaspillage alimentaire, réemploi des équipements, etc.), le réemploi (réparation) et la valorisation matière (compostage, synergie industrielle).



Alors que le réemploi concerne un usage **identique** des produits et déchets de produits, la RBC a développé le concept de « **requalification** » pour désigner toutes les activités liées à un usage **différent** de ces produits et déchets de produits, sans modification structurelle de la matière. **Démontage**, **transformation** et **upcycling** sont des exemples de requalification.

Bien que les opérations sous-jacentes puissent être identiques, on distingue également la **préparation au réemploi** et la **préparation à la requalification** lorsque les produits sont passés sous statut légal de déchet au moment des opérations.

Source : Extrait du « Plan de gestion des ressources et des déchets » de la Région bruxelloise (Bruxelles Environnement, 2017, p. 5)

ANNEXE 3 : Pratiques traditionnelles africaines circulaires

Table 1. Exemples d'alternatives traditionnelles au plastique à usage unique dans les différentes parties de l'Afrique

Matériaux	Pays	Produit/usage
Feuilles de bananiers	Ouganda, Malawi, Éthiopie, Nigéria, Kenya, Sénégal	Servir et emballer la nourriture
Raffia, roseaux, sisal (type d'agave), feuilles de palmier séchées	Maroc, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Éthiopie, Cameroun	Paniers de toutes tailles pour la maison, paniers à courses, paillassons, sièges et lits, toitures, parapluies.
Calebasses & Courges	Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Éthiopie, Sénégal	Récipients pour les liquide et la nourriture
Feuilles séchées	Sénégal	Sachets de thé de kinkéliba
Toile & tissu (coton, amidon de maïs...)	À travers le continent	Sacs réutilisables, langes et serviettes menstruelles
Tissu imprégné de cire d'abeille	Rwanda	Emballages pour la nourriture
Huile d'olive / huile de noix de coco	Afrique du North / Afrique de l'Ouest	Savon noir
Vinaigre, citron, bicarbonate de soude	Ouganda	Produits de nettoyage
Séchage au soleil, fermentation	À travers le continent	Conservation des légumes et de la viande
Bois et Argile	À travers le continent	Ustensiles de cuisine, décoration et récipients

Source : Extrait du rapport « La vie avant le plastique » (Mae Ferriol & Hernandez, 2024)

ANNEXE 4 : Tableau comparatif de l'implémentation de l'économie circulaire entre le Togo, le Rwanda, le Ghana et l'Afrique du Sud

CRITÈRES	TOGO	RWANDA	GHANA	AFRIQUE DU SUD
PIB/Habitant (Banque mondiale, 2023B)	985,7 $ US	1 010,3 $ US	2 260,3 $ US	6 022,5 $ US
Croissance du PIB par habitant (Banque mondiale, 2023A)	4,0%	5,9%	1,0%	0,6%
Indice de développement humain (UNDP, 2024)	0,399 (faible)	0,320 (faible)	0,445 (moyen)	0,717 (élevé)
The 2024 SDG scores (Sachs et al., 2024)	58,4	60,9	63,0	63,4
POLITIQUES, LOI ET STRATEGIES MISES EN PLACE POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LA GESTION DES DECHETS	• Plan national de réduction des polluants climatiques à courte durée de vie (CCAC Sécrétariat, 2020) • Loi-cadre de 2008 sur l'environnement : en cours de révision pour intégrer économie circulaire, verte et bleue, mobilité verte, crédits carbone	• N° 04/2005 of 08/04/2005 (Loi Organique portant modalités de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda, 2005) • Politique nationale sur le climat et l'environnement promouvant l'économie circulaire avec pour objectif	• (Local Government Act 1993, 1993) • Nationally Determined Contributions (Republic of Ghana, 2021) • National Plastic Management Policy (Republic of Ghana, 2020) • National Climate Change Policy de 2013 pour une	• National Development Plan 2030 (Republic of South Africa, 2012) • Extended Producer Responsibility Regulations (Republic of South Africa, 2020b) • Une feuille de route nationale pour l'économie circulaire est en cours d'élaboration par le

(République Togolaise, 2023b)

- Loi sur les changements climatiques qui établit un cadre pour structurer l'atténuation/adaptation. (Edoh, 2025b)
- Plan de gestion des déchets dangereux ((République Togolaise, 2021b)

principal de promouvoir des technologies vertes et des pratiques d'approvisionnement durable (Republic of Rwanda, 2019)

- N° 17/2019 of 10/08/2019 (Loi portant sur l'interdiction de la fabrication, d'importation, d'utilisation et de commercialisation des sacs en plastique et des objets en plastique à usage unique, 2019)
- Stratégie nationale révisée pour la croissance verte et la résilience climatique (Republic of Rwanda, 2022b)
- Rwanda National Circular Economy (Republic of Rwanda, 2022a)
- La Politique nationale d'assainissement (Republic of Rwanda, 2016)
- la Réglementation sur le recyclage des déchets solides (RURA, 2015)
- (Règlement N° 002 du 26/4/2018 portant gestion des déchets électroniques au Rwanda, 2018)

économie compatible au climat (Republic of Ghana, 2013)

- National Environmental Sanitation Strategy and Action Plan (Republic of Ghana, 2010)
- (Renewable Energy Act, 2011, 2011)
- Le plan d'action et la feuille de route pour l'économie circulaire au Ghana sont terminés mais ne sont pas encore disponibles publiquement (ACEN Foundation, s. d.)
- (Hazardous and Electronic Waste Control and Management Act, 2016, 2016)
- Technical Guidelines on Environmentally Sound E-Waste Management 2018 (EPA, 2018)

Department of Science and Innovation (Käsner & Gihring, 2024)

- National Waste Management Strategy (Republic of South Africa, 2020a)
- Integrated Waste Management Plans (Republic of South Africa, s. d.)
- (Waste Amendment Act, 2014, 2014)
- No. R. 149 of 2009 (Waste Tyre Regulations, 2008, 2009)
- (Regulations Under Section 24 (D) Of The Environment Conservation Act (Act No. 73 Of 1989) - Plastic Carrier Bags And Plastic Flat Bags, 2003)
- (National Environmental Management: Waste Act, 2008, 2009)
- (National Waste Information Regulations, 2012, 2013)
- (Waste Classification and Management Regulations, 2013, 2024)

TYPES DE DÉCHETS	Peu de données disponibles mais trois catégories de déchets recensés: ○ Déchets solides (ménagers, plastiques, organiques, biomédicaux), ○ Déchets liquides (eaux usées, rejetées non traitées), ○ Déchets gazeux (polluants climatiques, gaz issus des décharges, combustion). (Kondoh et al., 2019)	Cinq catégories principales des déchets collectés et traités: ○ Déchets organiques (verts et alimentaires – 74%), ○ Recyclables (plastique, papier, métal, verre – 10%), ○ Autres déchets (textiles, Déchets d'entretien spécial, autres déchets – 15%), ○ Déchets de construction et démolition (<1%). (Whyte et al., 2020)	Composition des déchets municipaux solides (MSW) (données de 2019) : ○ Organique (61 %), ○ Plastique (17 %), ○ E-déchets (6 %), ○ Papier (5 %), ○ Métaux (3 %), ○ Verre (3 %), ○ Textiles (2 %), ○ Cuir (1 %) (Hemkhaus et al., 2020)	Composition des déchets générés au niveau national (données de 2017) ○ Déchets municipaux (4%) ○ Déchets commerciaux et industriels (7%) ○ Déchets organiques (16%) ○ Déchets de construction et démolition (13%) ○ Papier (9%) ○ Plastique (5%) ○ Verre (3%) ○ Métaux (8%) ○ Pneus (1%) ○ Autres (35%) (Potgieter et al., 2020)
GESTION DES DÉCHETS NON ORGANIQUES	• 29,29% des déchets sont collectés à Lomé en 2019 et 3% sont recyclés. Le recyclage est dominé par le secteur informel (Kondoh et al., 2019) • Création d'un centre d'enfouissement technique à Aképé (République Togolaise, 2021a) • Valorisation par le secteur privé : Green Industry Plast-Togo (GIP-Togo) transforme le plastique en pavés/briques, a recyclé 18 000 tonnes entre 2018 et 2023 (Agri Digitale, 2023)	• 2 % seulement des déchets solides sont recyclés. • Recyclage du plastique via 5 entreprises majeurs (Agroplast ltd, Ecoplastic ltd, Softpackaging ltd, SOIMEX Plastic ltd and Electromax ltd). • Manque de tri à la source, décharge de Nduba saturée. Les gens continuent de déverser illégalement leurs déchets solides et liquides dans les rivières, les zones humides, les fossés, les bords de route et autres espaces publics.	• Sur 2,58 millions de tonnes de plastiques vierges importés au Ghana chaque année, 73 % finissent en déchets, 19 % sont réutilisés et moins de 0,1 % sont recyclés. Le reste finit par être mis en décharge, brûlé ou déversé à l'air libre. (Données de 2018) • 10 3000 tonnes de PC importés en 2011, 70 % des 215 000 tonnes importées en 200çsont des équipements d'occasion. • 10–20 % des équipements importés est en réalité du e-déchets illégalement	• Seulement 11% des déchets générés sont recyclés. La majorité des déchets se retrouvent dans les décharges (données de 2017). • Le secteur informel joue un rôle important dans la collecte et tri (ex. : GreenUp Initiative, Destination Green Recycling Pty (Ltd), Food for Waste, Vukuzenzele and Nkoza) • Des projets innovants existent pour extraire des métaux précieux à partir des Catalyseurs automobiles, déchets électroniques et autres déchets de consommation: Gauteng

	• STADD : ONG active dans la lutte contre les plastiques, avec tri dans les écoles et compostage domestique (PNUD, 2020) • Projet GEDEC (2023, financé par l'UE) : renforcement de la gestion des déchets dans 5 communes (Edoh, 2023)	• Campagne de sensibilisation en cours en partenariat avec Enviroserve Rwanda Green Park pour construire un écosystème durable de gestion des déchets électroniques au Rwanda. (Whyte et al., 2020) • Des entreprises privées comme Agruni Ltd et COPED Rwanda participent au tri des déchets recyclables/non recyclables (Republic of Rwanda, 2022a)	introduit et seulement 1 % est collecté par des entreprises agréées, le reste est géré via des circuits informels (ex Agbogbloshie). • Zoomlion a lancé une usine de recyclage intégrée (IRECOP) en 2019 (PPP avec le gouvernement) pour traiter le papier, plastiques (PET aussi), pneus, e-déchets . (Hemkhaus et al., 2020)	Refineries avec Mintek, Sibanye et Northam Platinum. (Potgieter et al., 2020) • 22% des 1 350 kilotonnes de déchets plastiques collectés étaient recyclés en 2020 • 488 kt de déchets plastiques se retrouvent dans l'environnement dans l'environnement chaque année à cause d'une mauvaise gestion. • 275 kt de plastiques finissent brûlés, 145 kt dans les sols, 68 kt dans l'eau. (Rossouw R et al., 2023)
ENJEUX ET IMPACTS POUR LE PAYS	• *Économiques*: Création d'emploi, valorisation du secteur informel, établissement de nouvelles chaine de valeur développant ainsi le rendement économique et développement du secteur entreprenariat • *Sociaux*: Santé publique menacée par la pollution de l'air, les décharges sauvages et l'absence de traitement. • *Environnementaux*: Réduction des GES.	• *Économiques* **:** Potentiel : jusqu'à 12 % du PIB sauvé et réduction de 16 % des GES en diminuant les pertes alimentaires. Création d'emplois. L'économie circulaire est un catalyseur d'investissement et de développement des PME. • *Sociaux* **:** Réduction de la dépendance au bois pour préserver la santé. Solutions e-mobilité pour un accès équitable à l'école et au travail. Emplois décents dans	• *Économiques* : + 1,9 % du PIB (+1,9 milliard d'euros) par rapport au statu quo. Amélioration de la balance commerciale via la réduction d'importation. Création d'emplois, transformation des déchets en produits de valeur ce qui engendre des revenus • *Sociaux* : + 61 000 emplois créés par rapport au statu quo (environ +0,3 %) ; intégration des secteurs informels ce qui entraine une valorisation des travailleurs	• *Économiques* : +0,8 % du PIB d'ici 2030 (Potgieter et al., 2020). Augmentation du commerce alternatif, développement de nouvelles chaînes de valeur (Rossouw R et al., 2023) • *Sociaux*: ~ 226 000 emplois créés dans les secteurs du recyclage, tri, valorisation (Potgieter et al., 2020). Hausse des revenus des ménages et de la consommation marginale. Réduction de l'exposition aux polluants, meilleure santé (réduction de

	Possibilité de résilience climatique accrue grâce à la circularité. Amélioration des ODDs.	l'industrie via l'économie circulaire. • *Environnementaux* **:** réduction déchets, amélioration efficacité ressource, baisse émissions GES. (Whyte et al., 2020)	(informels) du secteur des déchets, amélioration des conditions de vie et sanitaires • *Environnementaux* : réduction des déchets, de pollution liée au brulage des déchets, ainsi que de l'émission de gaz à effets de serre. Meilleur utilisation et préservation des ressources naturelles (Hemkhaus et al., 2020)	maladies respiratoires, diabète, cancer, etc.) (Rossouw R et al., 2023) • *Environnementaux*: réduction des émissions GES, amélioration de la qualité de l'air et recyclage accru (Potgieter et al., 2020). Diminution des fuites de plastique, notamment via incinération ouverte. (Rossouw R et al., 2023)
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉS	• GIP-Togo, acteur privé majeur dans la collecte, le tri et le recyclage des déchets est soutenu par l'État (Giprecyclage, 2024) • Soutien aux initiatives communautaires de valorisation économique et de projets verts durables avec l'aide du PNUD et de la BAD • Renforcement du cadre des PPP en cours avec le soutien de la BAD (Edoh, 2025a)	• Collaboration de l'État avec des entreprises privées comme EnviroServe Rwanda Green Park pour la gestion des e-déchets (Whyte et al., 2020) • Entreprises partenaires : Agruni Ltd., COPED Rwanda, qui collectent, trient et valorisent les déchets avec appui du secteur public • Plateforme de Suivi et d'Évaluation Multipartite (PSEM) conçue pour favoriser la coopération entre gouvernement, secteur privé, société civile et milieux universitaires.	• 80 % des services de gestion des déchets sont assurés par le secteur privé (données de 2019) (Hemkhaus et al., 2020). • Politique nationale de partenariats public-privé adoptée en 2011 et constitue la base des PPP au Ghana. • Loi sur le Partenariat public-privé a été établit. (Public Private Partnership Act, 2020 (Act 1039), 2020)	• Plusieurs projets co-développés entre des entreprises privées, des ONG, et des entités publiques locales • Projet "Waste to Food" dans la région de Philippi, financé notamment par Pick n Pay, la Ville du Cap, IDC, et d'autres partenaires privés/publics, pour transformer les déchets organiques en compost via des vers de terre. • PETCO (organisation de responsabilité des producteurs pour les plastiques PET) soutient activement les coopératives locales, comme l'Ekurhuleni Waste Management

		• Projet d'inclusion de stages pratiques dans des entreprises privées circulaires pour les jeunes en formations techniques (TVET), créant ainsi des liens PPP pour la montée en compétences (eg. construction) (Republic of Rwanda, 2022a)		Association, à travers du financement, de la formation, et du renforcement de capacités • Modèles européens, comme la Responsabilité élargie du producteur (REP) et les Pacts sur les plastiques, en cours d'adaptation au contexte sud-africain avec une forte composante collaborative entre le public et le privé (Potgieter et al., 2020)
SENSIBILISATION ET ÉDUCATION	• Des initiatives de campagnes locales comme l'ONG STADD soutenues par le gouvernement ou des organismes internationaux (ex : PNUD). • Éducation environnementale intégrée dans les projets soutenus au Togo par les Nations Unies.	• Stratégie d'éducation environnementale pour le développement durable (EESD) adopté en 2010 par le pays pour renforcer les compétences en gestion durable des ressources à tous les niveaux. (Whyte et al., 2020) • Campagnes comme Umuganda (journée mensuelle de nettoyage). • Le projet "Waste to Resources", en collaboration avec la Global Green Growth Institute (GGGI) et la Ville de Kigali, visant à améliorer la gestion des déchets municipaux et dangereux,	• Principes d'EC et enjeux environnementaux encore très peu présents dans l'enseignement supérieur, secondaire, et la formation technique et professionnelle au Ghana. • Certaines pratiques traditionnelles encore présentes dans les habitudes, comme l'usage de feuilles pour emballer les aliments, illustrent des comportements alignés avec l'EC. • Sensibilisation croissante via les médias et des initiatives (ex Greenway International, Enviornment360, Plastic Punch)	• Prise de conscience croissante des citoyens et entreprises. • Besoin de renforcer la formation professionnelle environnementale et sur les thèmes d'économie circulaire • Plusieurs projets dans la formation sur les principes de l'économie circulaire, y compris auprès des autorités locales, des entreprises et du secteur informel. • Mogôbagôba Dialogue, Switch Africa Green, et EU Circular Economy Mission soutiennent le partage d'expertise, la prise de conscience politique, et le lancement de projets pilotes circulaires.

		inclut une composante sensibilisation. (Republic of Rwanda, 2022a)	(Hemkhaus et al., 2020)	• Des outils numériques (ex. : FruitLook, Nosetsa) aident à la sensibilisation des agriculteurs aux techniques durables via des données sur l'irrigation, la santé des cultures, etc. (Potgieter et al., 2020)
VILLE AFRICAINE PROPRE SCORE (JEUNE AFRIQUE, 2024)	5,6 propreté 5,5 global	9,5 propreté 7,6 global	6,5 propreté 6,9 global	6,7 propreté 7,6 global

ANNEXE 5 : Guide d'entretiens

Guide d'entretien pour entrepreneurs locaux (utilisé pour VEGA Recycling, WEP Togo et Weclycers)

Introduction

- Me présenter brièvement (nom, rôle, université) expliquer la raison de l'entretien
- Donner la parole à mon interlocuteur pour se présenter brièvement ? (Nom, organisation, rôle).

Questions

1. Comment définissez-vous l'économie circulaire ?
2. En quoi consiste votre activité ?
3. Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette activité ?
4. Qu'est-ce qui vous a motivé à lancer ce projet ou cette activité ?
5. Identifiez-vous un ou des impacts de votre activité sur l'environnement, l'économie et les communautés locales au Togo ?
6. Quels sont les défis majeurs liés à votre activité ? (Ex. financement, infrastructures, réglementation, sensibilisation) Comment les surmontez-vous ?
7. Utilisez-vous des technologies spécifiques ? Si oui, lesquelles ?
8. Collaborez-vous avec d'autres organisations ou institutions (entreprises, gouvernements, ONG, communautés locales) ? Si oui, pouvez-vous donner des exemples ?
9. Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui souhaite se lancer comme vous ?
10. Quelles suggestions ou recommandations feriez-vous au gouvernement du Togo pour vous aider vous ou des personnes qui sont dans la même situation que vous ?
11. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter ou que vous trouvez important sur ce sujet ?
12. Quelle est votre vision des défis en termes de déchets ressources au niveau de l'Afrique ? (renvoi des déchets de l'Europe vers l'Afrique, recyclage des déchets, perturbations liées à l'extraction des ressources minières)
13. Si vous deviez situer le Togo sur une échelle de Lansik, où est-ce que vous le placeriez ?

Clôture et Remerciements

- Remercier l'interlocuteur pour son temps et ses réponses.
- Rappeler que les informations seront utilisées dans mon TFE et offrir de le partager avec l'interlocuteur.
- Demander la permission de recontacter en cas de besoin.

Guide d'entretien pour initiatives internationales (utilisé pour ACEN Foundation)

Introduction

- Me présenter brièvement (nom, rôle, université) expliquer la raison de l'entretien
- Donner la parole à mon interlocuteur pour se présenter brièvement ? (Nom, organisation, rôle). L'interlocuteur a-t-il des liens ou une expérience en Afrique ?

Questions

14. Comment définissez-vous l'économie circulaire ?
15. Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette activité ?
16. Quels sont les impacts que pourrait avoir votre activité sur l'environnement, l'économie et les communautés locales en Afrique?
17. Pouvez-vous parler d'une initiative ou d'un projet que vous avez développé ou auquel vous avez participé dans le cadre de l'économie circulaire au Togo ? sinon en Afrique de l'Ouest ?
18. Quels secteurs ou domaines, selon vous, sont les plus prometteurs pour développer des pratiques circulaires au Togo ? sinon en Afrique?
19. Quelles pratiques d'économie circulaire avez-vous observés Afrique? Avez-vous des success stories ou témoignages inspirants ?
20. A quels défis ou problèmes avez-vous été confrontés jusqu'à présent dans vos activités ? (Ex. : financement, infrastructures, réglementation, sensibilisation).
21. Les politiques ou règlements locaux vous soutiennent-ils ou freinent-ils vos initiatives ? Pourquoi ?
22. Quelles recommandations feriez-vous au gouvernement pour faciliter la transition vers une économie circulaire au Togo ? sinon en Afrique?
23. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez ajouter ou que vous trouvez important sur ce sujet ?
24. Si vous deviez situer le Togo sur une échelle de Lansik, où est-ce que vous le placeriez ?

Clôture et Remerciements

- Remercier l'interlocuteur pour son temps et ses réponses.
- Rappeler que les informations seront utilisées dans mon TFE et offrir de le partager avec l'interlocuteur.
- Demander la permission de recontacter en cas de besoin.

Résumé :

Ce travail explore le potentiel de l'économie circulaire (EC) au Togo et ses enjeux dans un contexte africain. Il montre que, bien que le concept soit récent, des pratiques circulaires traditionnelles existent depuis longtemps en Afrique. L'EC apparaît comme une solution durable face aux défis environnementaux et économiques croissants. Dans cette optique, le Togo affiche une volonté politique forte et s'engage progressivement dans cette transition, malgré une structure organisationnelle encore limitée. Ce travail met donc en évidence la nécessité de renforcer les infrastructures, le cadre réglementaire et les partenariats pour réussir cette transition. En s'appuyant sur des entretiens d'acteurs et une comparaison régionale, l'étude met en lumière des leviers pour ancrer l'EC dans les politiques publiques togolaises. L'EC représente ainsi une opportunité stratégique pour le développement durable, l'économie verte et la résilience du Togo face aux changements climatiques.

This work explores the potential of the circular economy (CE) in Togo and its challenges in an African context. It shows that, although the concept is recent, traditional circular practices have long existed in Africa. The CE appears to be a sustainable solution to the growing environmental and economic challenges. With this in mind, Togo is demonstrating a strong political will and is gradually embarking on this transition, despite still having a limited organizational structure. This work highlights then the need to strengthen infrastructures, the regulatory framework and partnerships to make this transition a success. Based on interviews with stakeholders and a regional comparison, the study highlights the levers for anchoring CE in Togolese public policy. CE thus represents a strategic opportunity for sustainable development, the green economy and Togo's resilience to climate change

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Louvain School of Management
Place des Doyens, 1 bte L2.01.01, 1348 Louvain-la-Neuve
Boulevard Emile Devreux 6, 6000 Charleroi, Belgique
Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique
www.uclouvain.be/lsm